

Taden

Mai
2016

MAG
n°48



Aménagement
Le Portail -
La Grand-Ville



Un miracle
à Taden



Les soldats
américains



Sommaire

MAI 2016

Le mot du maire

VIE MUNICIPALE

4

- Le mot du maire
- Les échos du conseil municipal
- /// **Les travaux**
- Carrefour de Dombriand : vers une solution en 2017 ?
- Église de Taden : Travaux de la nef
- Aménagement Le Portail / La Grand-ville
- Mise aux normes d'accessibilité : Le Cochon Grillé
- Les médaillés du travail
- /// **Autorisations permis & travaux**
- Permis de construire
- Autorisations de travaux
- /// **État civil**
- Naissance
- Mariage
- Décès
- /// **Les événements**
- Un logo pour Taden !
- Noces de silice
- Nouveautés au camping de la Hallerais
- Une commémoration avec un air de libération...

/// Divers

- Balade thermique
- Allongement des délais de délivrance des Cartes Nationales d'Identité
- Bien vieillir à Taden
- Intervention compteur d'eau / SEDUD
- Une ville propre c'est l'affaire de tous !
- Agenda de l'année 2016
- ERDF : le compteur LINKY

VIE CULTURELLE

28

- Le programme culturel
- Le programme 2016 des expositions au Manoir de Taden
- Saint Turiau et le miracle à Taden

VIE ASSOCIATIVE

32

- Alss Trelat Taden
- Le centre équestre de Saint-Valay en pleine expansion
- Le Bowling Club de la Rance

VIE SCOLAIRE

34

/// La vie de nos écoles

- L'école du Moulin
- L'école des Forges

VIE ÉCONOMIQUE

37

- Le Cube " un concept bien carré "
- Metal Realisations " le savoir fer "
- L'auberge de jeunesse de Taden Dinan

ENVIRONNEMENT

39

- La maison de la consommation et de l'environnement
- Protection de l'eau : arrêté interdisant les traitements à proximité de l'eau
- Eau : tous concernés, tous acteurs !
- Le programme d'action milieux aquatiques : agir ensemble pour rivières en bon état
- Vous avez dit cyanobactéries ?

INFOS DIVERSES

44

- La maison de la Rance : Agenda
- Les liseurs de maison
- Pourquoi rénover ?
- Dépistage du cancer du col de l'utérus : Après 45 ans, le frottis ce n'est surtout pas fini
- Cancer colorectal : un geste simple qui peut vous sauver la vie !
- Je pense à mettre à jour ma carte Vitale !
- L'alcool du lendemain
- Steredenn, accueil pour les victimes de violence
- CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie
- ASAD : Association Service et Aide à Domicile
- Pôle Emploi, les nouveaux horaires d'ouverture
- La Marine recrute



VIE PRATIQUE

52

- Trois déchèteries à votre service
- Rappel des modalités d'obtention de badges déchèteries et de mise à jour
- /// **Fiche pratique**
- Gardez bien le truc pour cet été.
- Aluminium ménager !
- /// **Fiche astuces utiles**
- Un arrosoir économique
- Des poivrons farcis
- /// **Fiche recette**
- Gâteau aux pommes.



Savoir échanger est un enjeu sociétal. Que ce soit au sein de la famille, de l'entreprise ou de l'administration, le maître mot est "communiquer" afin de mieux se comprendre, régler ou éviter les problèmes et les conflits. La municipalité essaie de le faire au mieux mais ce n'est pas si aisé ... Certaines personnes se plaignent de ne pas être assez informées. " Il y a eu un article dans le journal " " Je ne l'achète pas " " L'évènement était annoncé sur le site internet " " je ne le consulte que très rarement " " Le sujet a été traité dans le bulletin municipal " " Si vous croyez que j'ai le temps de le lire ! (sic) "



Alors que faire? Mettre des mots dans toutes les boîtes aux lettres ? Très coûteux pour les finances locales. Installer des panneaux d'information dans la commune ? Intéressant mais, au vu de l'étendue de notre commune, combien et où ? On en arriverait presque à regretter la disparition du garde-champêtre du siècle passé ! Après un battement de tambour et un retentissant "Avis à la population!", il déclamaient son message (fêtes, réunions publiques, comptes rendus des conseils municipaux et toutes annonces en rapport avec la vie de la commune...). Ce message se terminait par "Qu'on se le dise !" et un nouveau battement de tambour plus bref.

En attendant vos suggestions pour améliorer la communication, je vous

convie toutes et tous à une réunion publique qui se tiendra Le vendredi 24 juin prochain à 19 h, salle MTL de Trélat. Nous vous présenterons les projets en cours et vous aurez tout le loisir d'interroger vos conseillers et d'échanger avec eux, en toute courtoisie bien évidemment, sur les thèmes qui vous intéressent.

A vous tous et en particulier à ceux qui ne pourront se rendre disponibles ce 24 juin et que je n'aurai donc pas le plaisir de rencontrer avant les vacances, je souhaite par avance un bel été ensoleillé et des vacances reposantes en famille ou entre amis.

N'oubliez pas toutes les animations estivales qui vous sont présentées et qui sont, je le précise, entièrement gratuites. Outre les traditionnels marchés animés du vendredi soir, vous pourrez bénéficier des animations de "l'Art au Manoir": expositions d'artistes, cinéma en plein air, concerts, spectacles de " Renc'Arts, sous les remparts " et de " Jazz en place " sans oublier l'escale festive des 12 sympathiques " aventuriers " du " Radeau Utopique ". Afin de n'oublier aucune date, mettez dès à présent bien en vue le programme joint au bulletin. Ce serait dommage de ne pas profiter des animations prévues à votre intention.

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Bulletin Mai 2016

Directrice de la publication : Sabrina Petit
Adjointe chargée de la communication

Ont participé à ce numéro : Jean-Jacques Moisan, Michèle Liguët, Charles Boivin, Jean-Paul Le Tiran, Martine Pasdeloup, Martine Boissière, Evelyne Thoreux, Maryse Percher, Olivier Noël, Gérard Henry, Alain Robert, Jean-Michel Le Leurch et Sabrina Petit.

Photos : Jean-Jacques, Michèle, Charles, Martine B, Maryse, Olivier, Evelyne, Alain, Jean-Michel et Sabrina, Pixabay.com, Google maps.

Création et réalisation :
Agence Bleu B - 02 96 85 80 88
Tirage : 1500 exemplaires - 8897-05 - LE

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Le mardi de 9h30 à 11h45 et de 13h à 19h
En Juillet et août de 13h30 à 17h

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

Tél. 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77 - e-mail : contact.mairie@taden.fr
Commission communication : service.communication.taden@orange.fr
ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en novembre 2016,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la mairie au plus tard le 15 octobre 2016

Les ÉCHOS du CONSEIL MUNICIPAL

12 nov. 2015

Finances

1- NOUVEAUX TARIFS DE LA CANTINE

À compter du 1^{er} janvier 2016, le prix du repas est porté à :

Enfants	2,70 €
Contrats ou stagiaires employés à la commune	2,70 €
Enseignants, personnel communal	4,40 €
Personnes extérieures bénéficiaires, sur décision de la Commission du CCAS	4,40 €

Soit une augmentation globale d'environ 3 %.

3- ADMISSION EN NON-VALEUR

Les impayés entraînent l'adoption d'une délibération pour admission en non-valeur. Parmi les irrécouvrables :

- Concernant la cantine et la garderie :

Un titre de 2012 pour un montant de 11 €

Sept titres de 2013, pour un montant total de 110,82 €

Seize titres de 2014 pour un montant total de 426,72 €

- Concernant les locations de salles communales :

1 titre de 2012 pour un montant de 475,57 €

- Concernant le camping :

Deux titres de 2012 pour un montant de 504,48 €

Un titre de 2013 pour un montant de 252,24 €

Un titre de l'exercice 2014 pour un montant de 252,24 €

2- NOUVEAUX TARIFS DE LA GARDERIE

PLAGES HORAIRES	TARIFS AU 01/01/2016
Pour les deux écoles le matin Garderie ouverte de 7h30 à 8h50	1.00 € pour 1 ^{er} enfant 0.70 € pour le 2 nd enfant 0.50 € pour le 3 ^e enfant
Ecole des Forges : 17h à 18h 18h à 19h	1.00 € pour le 1 ^{er} enfant 0.70 € pour le 2 nd enfant 0.50 € pour le 3 ^e enfant 1.00 € pour le 1 ^{er} enfant 0.70 € pour le 2 nd enfant 0.50 € pour le 3 ^e enfant
Ecole du Moulin : 17h30 à 18h30 18h30 à 19h	1.00 € pour le 1 ^{er} enfant 0.70 € pour le 2 nd enfant 0.50 € pour le 3 ^e enfant 0.50 € pour le 1 ^{er} enfant 0.35 € pour le 2 nd enfant 0.25 € pour le 3 ^e enfant
Mercredi midi de 12h à 13h	Non facturé aux familles / gratuit
Si dépassement horaire le soir	Pénalités de retard de 10.00 €

4- TENNIS CLUB DE TADEN-DINAN. CONVENTION TRIPARTITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour une année de la convention tripartite établie entre la commune de Taden, le Conseil Général et le TCTD. La participation financière de la commune au financement de l'emploi d'animateur sportif s'élève à 7 812 € pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Finances

1- BORNAGE, CHEMIN DE LA JOSSAIS

En vue de la régularisation cadastrale de l'emprise existante du chemin de la Jossais, le Conseil par 17 voix pour, 1 abstention (M. Le Leurh) et le retrait de M. Le Tiran, riverain de la voie, autorise Mme Le Maire à engager un bornage contradictoire effectué, en présence des riverains concernés, par un géomètre expert et l'autorise à consentir ou à accepter la ou les cession(s) de parcelles dont les échanges seraient nécessaires pour régulariser les lignes de démarcation entre les divers fonds. Ce bornage est attribué au cabinet de géomètres Experts Fonciers PRIGENT et Associés de Dinan, pour un

montant hors taxes de 1205 €

2- CESSIION DE TERRAINS À DINAN HABITAT

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent Madame le Maire à procéder à la cession à DINAN HABITAT des terrains de l'opération "Le Traversain", conformément aux documents établis par les géomètres experts fonciers et missionnent Maître Christophe Villin, Notaire à Dinan, pour la rédaction de l'acte de vente par la commune de Taden à Dinan Habitat des terrains d'une surface totale de 2 268 m² au prix de 10 € TTC le m².

3- CESSIION DE TERRAINS CHEMIN DE LA CRÊCHE

Dans le cadre du projet d'urbanisation d'un terrain en plusieurs lots sur le secteur du chemin de la Crèche, ainsi que le projet de construction d'un bâtiment par la SCI A L'ABORD'AGES, un géomètre expert foncier est intervenu sur ce secteur. A cette occasion, Monsieur Louis Tostivint, propriétaire de deux parcelles situées sur l'assiette actuelle du chemin de la crèche a proposé de les céder pour un euro symbolique afin de régulariser la situation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Christophe Villin, Notaire à Dinan et décident le classement et l'intégration directe de ces deux parcelles dans le domaine public de la commune, celles-ci faisant partie intégrante du chemin de la Crèche ouvert au public.

Travaux

1- DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ LE TRAVERSAIN

Le projet d'éclairage public de l'opération de construction des 18 logements du Traversain réalisés par DINAN CODI HABITAT, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Côtes d'Armor est approuvé pour un montant estimatif de 17 000 € HT. La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement de 65 % du coût H.T.

10 déc. 2015

Finances

1- ADMISSION EN NON VALEUR. CAMPING.

Les impayés entraînent l'adoption d'une délibération pour admission en non-valeur. Parmi les irrécouvrables :

- 2 titres de l'exercice 2012 pour un montant de 424,73 €

- 3 titres de 2013 pour un montant de 756,72 €

Il est évident que les personnes incriminées sont désormais " persona non grata " au camping.

AFFAIRES FONCIÈRES

1- CESSIION DE TERRAIN – LA HUAIS

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent la vente d'un chemin au lieu-dit " La Huais " à Mme et M. Jacques BAUX, au prix de cinquante centimes TTC le mètre carré. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

2- ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION.

Dans le cadre de l'étude urbanistique en cours menée en concertation avec la Commune par le bureau d'études Atelier du Canal, des décisions en matière de maîtrise de foncier sur les périmètres d'étude peuvent être prises

2- TRAVAUX DE RACCORDEMENT TELEPHONIQUE, CHEMIN DE LA CRÊCHE

Le Conseil Municipal confie au SDE 22 la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour le raccordement de 5 lots, Chemin de la Crèche, pour un montant de 4 600 € TTC.

Est également confié au SDE le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des dites parcelles pour un montant estimatif de 4 467 € TTC. Cette opération est neutre pour la commune dans la mesure où les sommes qu'elle verse au SDE lui sont intégralement remboursées par les bénéficiaires de l'autorisation de construire par convention d'un projet urbain partenarial (PUP).

3- RÉSEAU D'EAU PLUVIALE, SECTEUR DES PORTES.

La mairie a eu connaissance d'un projet de construction de maison individuelle sur un terrain sur lequel une canalisation d'eau pluviale traverse la parcelle et empiète sur l'assiette de construction envisagée.

Un devis de travaux de modification du réseau

par la municipalité afin de ne pas compromettre l'aménagement urbain des secteurs concernés.

Ainsi, considérant qu'il est indispensable, pour la Commune de TADEN, de maîtriser le foncier de la zone 2Au pour permettre un aménagement urbain cohérent du centre bourg, le Conseil Municipal de Taden décide d'acquérir par voie de préemption un bien situé 11 rue Souquet, d'une superficie totale de 408 m², appartenant à Monsieur Buaille Jacques. La vente se fera au prix de soixante mille € TTC, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

AFFAIRES DIVERSES

1- AVIS SUR PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le mardi 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a réuni les membres de la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma proposé dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015. Ce nouveau schéma vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics sur des territoires cohérents. Les communautés de communes du Pays de Caulnes et Rance Frémur sont ainsi pressenties pour rejoindre Dinan Communauté. Le projet de schéma doit être soumis à l'avis des

d'eau pluviale consistant notamment en la construction d'un fossé à ciel ouvert en périphérie du terrain, la pose de canalisation de diamètre 300 mm et d'un regard de visite a été demandé auprès de l'entreprise TPCE SAS de TADEN. Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 900 € HT.

Une convention de Projet Urbain Partenarial "PUP" devra être établie et signée par les demandeurs en accord avec la mairie de Taden, lors du dépôt du dossier d'autorisation de construire déposé en mairie. La part des dépenses mises à la charge du propriétaire (M. Colas) ou des pétitionnaires de la parcelle 1096 est fixée à 100% du coût total des équipements à réaliser.

4- VOIRIE - LA VALLÉE SUR L'ÉTANG RD 12

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

collectivités territoriales concernées avant le 15 décembre 2015. Or de nouvelles communautés de communes souhaitent également se joindre à notre intercommunalité. En conséquence et à l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent l'avis suivant :

" La commune de Taden se satisfait pleinement de la présence dans le projet de SDCl, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor le 13 octobre dernier, des communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles Dinan Communauté travaille déjà et partage un projet commun.

Cependant, le Conseil Municipal de Taden ne peut accepter le schéma proposé en tant que tel car il ne tient pas assez compte des bassins de vie.

Il prend acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent s'associer à Dinan Communauté au sein d'une nouvelle communauté d'agglomération.

La commune de Taden est par conséquent favorable à une communauté d'agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes."

2- MOTION SUR LA GESTION DE L'EAU

Considérant que la gestion de l'eau est une compétence communautaire primordiale,

“ Le Conseil Municipal de Taden demande à Dinan Communauté :

• De prendre le temps du débat et de la décision tant au sein du Conseil Communautaire que dans les commissions concernées ;

• D'entendre dans les meilleurs délais des collectivités ayant opté pour l'un ou l'autre des modes de gestion, afin de bénéficier de retours d'expérience ;

• D'envisager toutes les options (DSP – Régie – SPL) sans à priori, quitte à se rapprocher d'autres cabinets dont l'objectivité sera reconnue de tous ;

• D'impliquer et d'informer les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal affirme la nécessité d'un service de l'eau de haute qualité. En cas de passage en régie, le défi à relever pour créer un service sera important. En cas de délégation, le challenge sera aussi conséquent puisqu'il faudra préparer minutieusement le contrat et les contrôles associés.”

3- DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La commune est appelée à signer avec le SDE une convention constituant un préalable nécessaire à la valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Par cette décision, la Commune bénéficiera pour l'ensemble du patrimoine bâti communal :

• De l'ensemble des moyens d'expertise du service Energie du SDE 22 sur ce sujet,

• Des moyens mis à disposition par le SDE 22: Information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE,

• De la prise en charge administrative de la constitution des dossiers CEE,

• D'un accompagnement en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine.

4- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014 de DINAN COMMUNAUTÉ

M. le Président de la Communauté de Communes a adressé au Conseil le rapport annuel d'activités pour l'année 2014, précédemment présenté aux membres du conseil communautaire. Ce rapport doit être

selon la loi approuvé par le Conseil Municipal, ce qui est fait, à l'unanimité.

21 janv. 2016

AFFAIRES GÉNÉRALES

1- PERSONNEL

Mme Aurélie Froger, Régisseuse du camping municipal, est employée à temps complet au sein de la commune depuis le 1^{er} janvier 2005 et en CDI depuis le 1^{er} janvier 2011. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la mise en place de la sélection professionnelle sur un grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe pour le dispositif de titularisation de Mme Froger dans le cadre de la loi contre la précarité du 12 mars 2012.

2- REGULARISATION CADASTRALE

Une régularisation d'alignement en bordure de la RD2 dans l'agglomération de Trélat a été effectuée et nécessite l'acquisition, par le Département des Côtes d'Armor, d'une emprise de terrain.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession à l'euro symbolique, par la commune au Département, de la parcelle cadastrée section A n° 1167, d'une surface de 20 mètres carrés.

3-DÉNOMINATION DE RUE

Pour permettre une mise à jour des plans cadastraux de la zone d'activité de Dombriand 1 (Zone d'Intermarché) et des fichiers des administrations diverses, le Conseil valide “ rue du Bois Didais ” comme nom de la rue communale traversant cette zone.

4 -MISE EN PLACE D'UN SELF SERVICE École des Forges.

Avec l'évolution des effectifs à la rentrée scolaire de Septembre 2015, il a fallu réorganiser le service de la cantine pour accueillir tous les enfants. Après discussion avec les agents concernés, a été mis en place, de façon provisoire et à titre expérimental, un système de service de repas sous forme de self avec un aménagement précaire.

Après un trimestre d'utilisation, les enfants comme les agents sont très satisfaits de ce mode de restauration. Trois fournisseurs ont donc été contactés pour une proposition de fourniture et de mise en place d'un self- service définitif. Après avis de la commission scolaire, le Conseil Municipal choisit l'offre de prestations établie par la société KERFROID, pour un montant de 10 327,89 € HT.

5- MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE AU CCAS D'UN LOGEMENT POUR HÉBERGEMENT D'URGENCE.

La commune de Taden est propriétaire de la maison sise au 16 rue Guérault depuis le 28 avril 2015 et le CCAS est à la recherche de solutions d'hébergement d'urgence pour les Tadennais rencontrant des difficultés passagères (rupture d'hébergement, séparation etc...). Pour soutenir le Centre Communal dans son action, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition du dit logement au CCAS de Taden et autorise Mme Le Maire à signer la convention avec son ordonnateur.

TRAVAUX

1- RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

À l'occasion des travaux de rénovation de l'église, une demande d'expertise et de contrôle des installations des cloches ainsi que du système de sonneries a été faite auprès de la société ART CAMP.

Les travaux devant être effectués avant la repose des lambris et la réfection de la voûte, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les deux devis de la société ART CAMP, afin de permettre une intervention de l'entreprise dans le cadre du chantier actuellement en cours.

Les travaux sur la révision des cloches s'élèvent à la somme de 1 970€ HT et les travaux d'amélioration des sonneries sont estimés à 3 355 € HT.

2- RENOVATION DU MUR DU MANOIR COMPLÉMENT DE TRAVAUX

À l'occasion des travaux de rejointoiement du mur du Manoir, le long de la rue, une surface de joints d'environ 16 m² n'avait pas été réalisée compte tenu de l'aspect correct des joints existants.

À l'achèvement des travaux, la partie non rénovée a présenté un sérieux contraste par rapport au reste du mur récemment refait.

Après accord de la DRAC, un devis pour les travaux complémentaires a été demandé à l'entreprise MOULLEC qui a réalisé le chantier. Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. Le Leurch) accepte le devis de travaux complémentaires de rejointoiement s'élevant à la somme de 1 505,02 € HT.



24 fév. 2016

FINANCES

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR Mme COLLIU, TRESORIÈRE

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion du budget général de la Commune et du budget annexe du Camping de la Hallerais, dressés pour l'exercice 2015, par Madame le Receveur Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS PRESENTES PAR Mme LE MAIRE

Considérant que les comptes administratifs présentés par Mme Le Maire sont conformes à ceux présentés par Mme Colliou, le Conseil Municipal les adopte par 15 voix POUR et 2 abstentions (M. Henry & M. Lemarchand) pour le budget général de la Commune et à l'unanimité pour le budget annexe du Camping de la Hallerais.

3-EXERCICE BUDGETAIRE 2015 AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Concernant l'exercice budgétaire de l'année 2015 du budget général de la commune et des budgets annexes, les résultats de la section de fonctionnement à affecter sont les suivants :

BUDGET	Montant à affecter
BUDGET GENERAL	685 179,16 €
CAMPING MUNICIPAL	129 799,03 €

Les résultats de la section d'investissement pour le même exercice sont les suivants :

BUDGET	Montant à affecter
BUDGET GENERAL	454 337,90 €
CAMPING MUNICIPAL	342 527,38 €

En conséquence et sur proposition des membres de la commission des finances réunie le 11 février 2016 (membres présents :

Mmes Thoreux, Pasdelou & Boissière & MM Moisan, Noël, Robert, Goupil, Henry & Le Leurch), le Conseil municipal accepte l'affectation des résultats de l'exercice 2015 au budget général de la commune (par 16 voix pour & 2 abstentions – M. Henry et M. Lemarchand) et du budget annexe du camping de la Hallerais, à l'unanimité, conformément aux tableaux ci-dessous :



BUDGET	Montant à affecter	C\ 1068 Investissement	C\ 002 Fonctionnement
BUDGET GENERAL	685 179,16 €	370 548,10 €	314 631,06 €
CAMPING MUNICIPAL	129 799,03 €	0,00 €	129 799,03 €

TRAVAUX

1- RESTAURATION DE L'ÉGLISE AVENANTS LOT CHARPENTE.

Le lot n° 2 “Charpente” a été attribué à l'entreprise Moullec pour un montant de 81 228,09 € HT sur la tranche 1 et de 93 341,81 € HT sur la tranche 2, soit un montant total de 174 569,90 € HT.

Au cours des travaux de la 1^{ère} tranche, diverses modifications ont été apportées générant des plus ou des moins-values dans le détail estimatif des travaux signé dans le marché. Le montant de l'avenant (n°1) s'est élevé à la somme de + 4 560,76 € HT.

Les travaux de la seconde tranche ont repris dès le mois d'octobre 2015, après réinstallation des structures de protection du chantier.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les deux avenants du lot “ charpente ” de la seconde tranche :

• Avenant- renforcement du clocher :

Après examen, les poutres sous le clocher ont dû être renforcées par emploi de résine époxydique armée. La plus-value justifiée par les travaux s'élève à 5 681,00 € HT.

• Avenant- charpente de la nef:

Suite à la dépose de la couverture et de la charpente de la nef, il a été découvert des pièces en bois en très mauvais état, dont la conception et construction dangereuses n'étaient adaptées ni à la couverture ni à la maçonnerie. Les pannes et chevrons déposés étaient en piètre état. Il a fallu plus de bois neuf que prévu initialement et les sections de bois et leur taille ont été augmentées, d'où un surcoût de 11 150,82 € HT.

2- EXTENSION DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ROUTE DE PLOUBALAY

Le Conseil Municipal approuve le projet d'alimentation en électricité de la parcelle AH 75, située Route de Ploubalay (Garage Ford) et appartenant à la SCI Dinannaise Immo, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 067 € Par convention d'un projet urbain partenarial (PUP), la commune sera remboursée intégralement par le bénéficiaire de l'autorisation d'aménager.

AFFAIRES FONCIÈRES

1- VENTE M. MME MERCERIE À LA COMMUNE DE TADEN

Dans le cadre d'une urbanisation future de la zone 1AUa en Trélat, la commune a déjà procédé à l'acquisition de 100 m² de terrain (ventes Perroquin et Cosson) pour permettre la réalisation des réseaux d'assainissement.

Dans le projet de création d'un chemin de liaison entre l'impasse de la Rabine et la placette de la chapelle Saint-Fiacre, des discussions ont eu lieu avec les propriétaires riverains, M. et Mme Mercerie et M. Boursicot, afin de conclure un accord de cession de partie de terrain permettant la réalisation de ce chemin.

En conséquence, le Conseil Municipal accepte l'achat aux époux MERCERIE d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 1112, d'une contenance de 21 m² au prix estimé par les services de France Domaine à 40 € TTC le m².

24 fév. 2016

Suite

AFFAIRES FONCIÈRES

2- URBANISME-EXTENSION PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Au vu de l'état d'avancement de l'étude menée par la SARL Atelier du Canal et des divers échanges qui se sont déroulés lors des réunions de travail et des ateliers participatifs, il convient de modifier le périmètre d'étude de projet du centre bourg de Taden, fixé lors du conseil municipal du 14 janvier 2015 et de l'étendre en intégrant les secteurs de la zone Ub1 (terrain des sports) ainsi que le secteur de la zone 1AUB1 et Ub1 (Neuville et le Couvent).

La même délibération du 14 janvier 2015 avait autorisé Mme Le Maire à surseoir à statuer à toutes demandes d'autorisation d'urbanisme qui compromettraient ou rendraient plus onéreuse la réalisation de ladite opération dans le périmètre défini, pendant toute la durée de l'étude (environ 12 mois). La municipalité souhaite désormais que cette autorisation soit valable non seulement pour la durée de l'étude mais également au-delà, dans le cadre fixé par l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le nouveau périmètre de projet proposé ainsi que l'avenant au marché du cabinet Atelier du Canal pour un montant de 4 565 € HT.

3- CESSION MME LORRE & M. BUCAILLE A LA COMMUNE DE TADEN

Concernant la zone d'urbanisation future classée en 2Au du secteur du bourg, Mme Magali Lorre, propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 3223, d'une contenance de 158 m², a fait connaître, par correspondance en date du 7 janvier 2016, son désir de céder ce terrain à la commune de Taden.

Par ailleurs et suite à la rencontre en mairie de Monsieur Bucaille, la commune renoncerait à préempter la totalité de sa propriété, se contentant d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 3205 pour une surface d'environ 40 m² ainsi que la parcelle n° 3224 de 49 m².

Une estimation de prix a été fixée par les services du Domaine à 18,20 euros HT le m², avec une marge de négociation de 10%, compte tenu de la situation des terrains à proximité de la voie publique.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent l'achat de ces parcelles au prix de 20€, mandatent le cabinet d'études et de géomètres experts PRIGENT & Associés, pour la rédaction du document d'arpentage après division parcellaire de la parcelle 3223.

MOTION

" Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le Conseil Municipal de TADEN, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Le Conseil Municipal encourage tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. "

29 mars 2016

TRAVAUX

1- RESTAURATION DE L'ÉGLISE - AVENANT MAÇONNERIE

Dans le projet de restauration, le retable du chœur sera déplacé dans le transept nord (chapelle Ste Catherine). Afin d'éviter tous problèmes d'humidité, de condensation et de changement de température lié à la présence de la porte du transept nord derrière le retable, il a été décidé de murer cette porte sur toute l'épaisseur de son embrasure. Il sera utilisé des moellons de granit récupérés sur le chantier. Un panneau bois imitant l'aspect extérieur de la porte sera mis en applique. L'étanchéité sera assurée par un enduit chaux sur le mur en moellons derrière le panneau de porte.

L'équilibre justifié par les prestations définies ci-dessus, s'élève à un montant de 1 298,18€ HT.

2- RESTAURATION DE L'ÉGLISE - PEINTURES MURALES

Pour cause de départ en retraite, M. Joël Marie, dont l'intervention sur l'église était prévue au 1^{er} trimestre 2017 a rompu le marché "Peintures murales," précédemment signé pour un montant de 23 200 € HT.

En conséquence, un nouvel appel d'offres a été lancé. Deux entreprises spécialisées ont répondu. Après avis de Mme Le Bec, Architecte, maître d'œuvre des travaux et de Mme Jablonski, Conservatrice des Monuments Historiques de la DRAC Bretagne, c'est la proposition de la Société Géraldine FRAY, sise à la Croix Hélian 56120, qui a été retenue pour un montant de 10 900 € HT.

Le Conseil apprécie l'économie substantielle qui va être réalisée, d'autant plus que la DRAC certifie la qualité du travail rendu par Mme Fray lors de précédents chantiers.

PERSONNEL

1-TITULARISATION

Suite à la commission d'entretien qui s'est réunie au Centre de Gestion des Côtes d'Armor le 24 février 2016, M. Le Président du CDG 22 nous a transmis la décision établie, portant inscription de Mme Aurélie Froger, Régisseuse au camping municipal sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. En conséquence, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent la création de cet emploi avec effet au 1^{er} mars 2016.

2-AVANCEMENT DE GRADE

M. Le Président du CDG 22 nous a informés, qu'après avis favorable de la commission paritaire, il avait procédé à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, au titre de l'avancement de Mme Marie-Thérèse Cochet et M. Stéphane Commeureuc, actuellement Adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour la première et du 1^{er} juillet 2016 pour le second.

Par ailleurs, Mme Sylvie Blain, Adjointe technique territoriale de 2^{ème} classe, a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'Adjointe technique territoriale de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence et afin de permettre la nomination de ces agents par arrêtés individuels de Mme Le Maire, le Conseil Municipal accepte les suppressions et créations d'emploi induites. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

AFFAIRES DIVERSES

1- DÉNONCIATION DE CONVENTION (entre St Samson, Plouër et Taden)

Par délibération du 13 juin 2003, les membres du Conseil Municipal avaient accepté, à l'unanimité, le principe de la participation financière de la commune de Taden, pour le partage du loyer du prêtre de la paroisse hébergé au presbytère de Saint-Samson sur Rance.

Les conditions initiales d'occupation du logement ayant évolué, compte tenu du nombre de paroisses desservies, les membres du Conseil, à l'unanimité, dénoncent la convention en date du 29 juillet 2003. Et ceci, conformément à l'article 3 "Extinction ou modification du dispositif" qui indique qu'en cas de modification du secteur paroissial, les communes se réservent la possibilité de revoir la répartition des charges.

2- DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Depuis plusieurs années, le dispositif "argent de poche" existe au plan national. Il consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans, la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs sont divers: accompagner les jeunes dans une première expérience, valoriser leur action vis-à-vis des adultes

FINANCES

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE / EXERCICE 2016

1-VOTE DESTAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition sont maintenus pour la treizième année consécutive, à savoir :

- Taxe d'habitation > 11,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties > 15,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties > 48,82 %

2-Adoption BUDGET GÉNÉRAL COMMUNE

Le budget est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Messieurs Boivin, Colson, Henry et Lemarchand).

(agents et habitants), créer du lien entre eux, découvrir les structures municipales et le travail des agents.

Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h). L'indemnisation est fixée à 15 € par mission avec 5 missions maximales par jeune et par année civile. L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être des missions administratives (tri et classement d'archives, inventaire,...), de l'aide à l'entretien d'espaces verts, des petits travaux de peinture ou de nettoyage de matériel etc...

Le Conseil Municipal, considérant ce dispositif comme un bel éveil à la citoyenneté, approuve sa mise en place et vote un budget prévisionnel de 1200€, l'équivalent de 80 missions.

3- CONTRAT DETERRITOIRE

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de Dinan Communauté, une enveloppe financière d'un montant de 3 429 163 € est attribuée au territoire intercommunal.

Après présentation du tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat, le Conseil valide l'ensemble et autorise Mme Le Maire à signer le Contrat

Départemental de Territoire 2016-2020. Rappelons qu'une enveloppe de 72 102 € est prévue pour l'aménagement du futur rond-point de Dombriand.

4-BAIL RURAL DETERRES

Un bail rural de terres à M. Daniel Goupil, est actuellement en cours pour la location d'une parcelle sise à Trélat et cadastrée section A n° 1084. Compte tenu de sa demande de mise à disposition de terres afin de développer la culture et l'élevage bio dans l'exploitation familiale, une nouvelle parcelle de terre (A 324) appartenant à la Commune de Taden peut être proposée. D'une contenance de 5 891 m², elle jouxte la première et est actuellement en friche.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (M. Goupil et Mme Buchon), décide de renouveler le bail rural de terres entre Mme le Maire de la Commune de Taden, bailleur, d'une part et Monsieur Goupil Daniel, preneur, à compter du 1^{er} avril 2016 pour une durée de neuf années et fixe le montant annuel du fermage à la somme de 540 euros.

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement d'un foyer d'éclairage public à la résidence de la Grand' Cour. Le montant des travaux estimé par le SDE 22 s'élève à 900€ HT, dont 65% à la charge de la commune.

IMPOT LOCAL	BASE D'IMPOSITION	TAUX VOTÉ	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	3 240 000,001	11,54	373 896,00
Taxe foncière (bâti)	3 925 000,00	15,48	607 590,00
Taxe foncière (non bâti)	76 600,00	48,82	37 396,00
Total du produit fiscal			1018 882,00

BUDGET GÉNÉRAL COMMUN	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	2 634 358,06	2 031 255,61
Recettes	2 634 358,06	2 031 255,61



29 mars 2016

Suite

FINANCES

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE /
EXERCICE 2016

> DÉTAIL SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 634 358,06 €

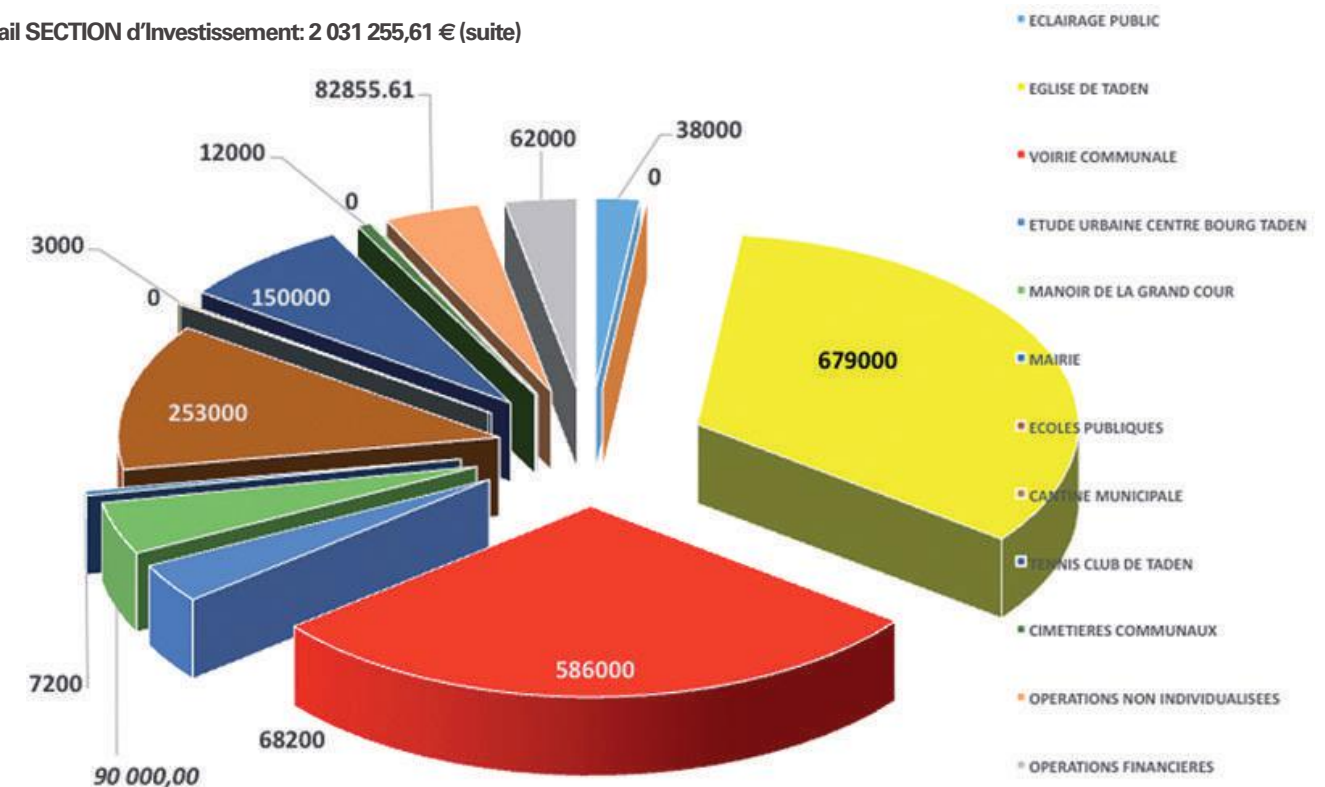
FONCTIONNEMENT RECETTES			en €
002	Résultat d'exploitation reporté	11,94%	314 631,06
013	Atténuations de charges	0,18%	4 750,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	10,78%	283 900,00
73	Impôts et taxes	64,08%	1 688 129,00
74	Dotations, subventions et participations (DGF, CAF etc...)	8,91%	234 798,00
75	Autres produits de gestion courante	1,18%	31 000,00
76	Produits financiers	0,01%	150,00
77	Produits exceptionnels (report camping)	2,92%	77 000,00
TOTAL			2 634 358,06

FONCTIONNEMENT DEPENSES			en €
011	Charges à caractère général	30,62%	806 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	39,73%	1 046 500,00
014	Atténuations de produits	0%	0
022	Dépenses imprévues	2,65%	69 761,12
023	Virement à la section d'investissement	18,98%	500 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,84%	74 696,94
65	Autres charges de gestion courante	4,40%	115 800,00
66	Charges financières	0,76%	20 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,04%	1 000,00
TOTAL			2 634 358,06

> DÉTAIL SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 031 255,61 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			en €
1000	Eclairage public		38 000,00
1007	Eglise de Taden (subventions non déduites)		679 000,00
1009	Voirie communale (rond-point de Dombriand, tourne à gauche route de la Hisse, voirie au domaine etc...)		586 000,00
1010	Etude urbaine		68 200,00
1011	Manoir de la Grand'Cour (travaux d'entretien logiques au bout de plus de 20 ans: peinture, maçonnerie...)		90 000,00
1012	Mairie (matériel informatique)		7 200,00
1014	Ecole de Trélat: préau, classe.		253 000,00
1019	Cantine: matériel.		3 000,00
1020	Tennis Club de Taden (comme toujours provision pour achat ?)		150 000,00
1038	Cimetières communaux (améliorations)		12 000,00
ONA	Dépenses imprévues		82 855,61
OPFI	Opérations financières (emprunts)		62 000,00
TOTAL			2 031 255,61

> Détail SECTION d'Investissement: 2 031 255,61 € (suite)



3- Adoption BUDGET ANNEXE CAMPING

À l'unanimité, comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses	759 411,74	550 664,54
Recettes	759 411,74	550 664,54

4- SUBVENTIONS COMMUNALES

Le paiement des subventions communales, versées aux associations et organismes divers, est réalisé, sous réserve d'une demande de subvention écrite adressée à Madame Le Maire.

Le tableau suivant détaille les principales :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION EN €
ALSS Trélat-Taden (foot)	2205
Amicale Personnel Communal	2100
Amicale Laïque Ecoles de Taden	980
Pétanque Tadennaise	432
Bowling Club de La Rance	297
Club de l'Amitié	495
Entrez dans la Danse	195
Gymnastique Féminine Taden	120
La note Buissonnière	100
Les Menhirs Blacks	100
Taden Dinan Tennis Club	2088

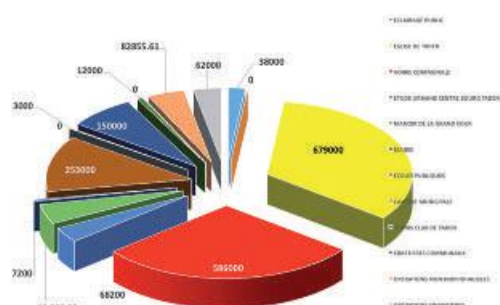


diagramme détaillé page suivante



Les TRAVAUX

Carrefour de Dombriand : vers une solution en 2017 ?

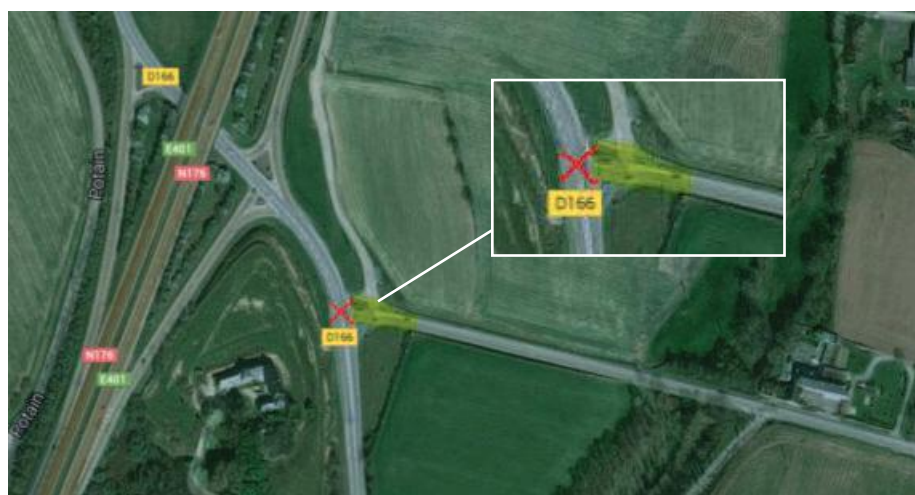
Le constat est unanime : le carrefour de Dombriand situé à l'intersection de la RD166 (Dinan – Saint-Samson) et de la RD12A (Dombriand – Bourg de Taden) représente au quotidien un véritable danger.

Plusieurs facteurs viennent expliquer cette situation :

Tout d'abord, le trafic. En 2013, 10974 véhicules ont emprunté chaque jour la D166, entrée nord de Dinan depuis Saint-Malo. On a même comptabilisé près de 12262 véhicules le jour le plus chargé. Ainsi, aux heures de pointe, c'est près d'un véhicule toutes les 3 secondes qui circule sur cet axe. Difficile dans ces conditions pour les usagers venant du bourg de Taden de s'insérer dans le trafic en direction de Dinan.



Viennent s'ajouter à ce fort trafic des vitesses excessives pratiquées par les usagers arrivant de Saint-Samson et un tourne-à-gauche en direction du bourg qui constitue un véritable obstacle pour les véhicules arrivant du bourg, sans omettre le cas de ces automobilistes venant de Dinan qui, désireux de se rendre à St Malo, mettent



leur clignotant trop tôt et ajoutent un peu plus de confusion à une situation déjà bien compliquée.

Conscient de la situation, la municipalité a alerté dès 2014 l'ensemble des pouvoirs publics en leur faisant part de sa préoccupation face à des automobilistes stressés, excédés d'attendre et qui prennent de risques inconsidérés pour franchir le carrefour au détriment de leur sécurité et de celle des autres usagers.

A l'issue d'une première réunion de concertation organisée en novembre 2015 sous l'égide de M. Le Sous-Préfet, les services départementaux ont présenté le 20 avril dernier un avant-projet sommaire de giratoire en présence de Madame le Maire, des Conseillers départementaux et des services de l'Etat. Même si l'étude reste

à affiner, l'ensemble des participants ont validé le principe d'un tel dispositif qui, de l'avis de tous concourra à résorber les problèmes dans le secteur.

Pour marquer sa volonté d'agir en faveur de la sécurité des Tadenais, la municipalité s'apprête à missionner un bureau d'étude spécialisé pour étudier plus précisément la faisabilité d'un tel aménagement. Côté financement, les élus ont voté l'affectation de près de 222 000 € à cette opération dont 72 000 € issus du Contrat de territoire départemental. Espérons que l'Etat, le Département et Dinan communauté sauront, le moment venu, apporter leur soutien financier pour concrétiser en 2017 la réalisation d'un équipement attendu par tous.

Église de Taden : Travaux de la Nef

Programme des prochaines semaines :

- Dépose du parapluie et des échafaudages extérieurs de la nef à partir de la mi-mai.
- Repose des vitraux.
- Mise en teinte des lambris de la nef en juin et juillet, avant dépose des échafaudages horizontaux intérieurs.
- Réalisation du drain périphérique et du réseau Eaux Pluviales sur l'ensemble de l'église.

• Montage des échafaudages sur la sacristie et le porche pour réfection de la charpente et couverture.

ATTENTION : L'échafaudage du porche de l'église posé mi-juin empiètera en grande partie sur la route, étroite à cet endroit. Il va donc être nécessaire de mettre en place un passage alterné entre début juin et fin juillet. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée mais fin juillet, c'en sera fini des échafaudages extérieurs. Le jeu en vaut donc la chandelle!



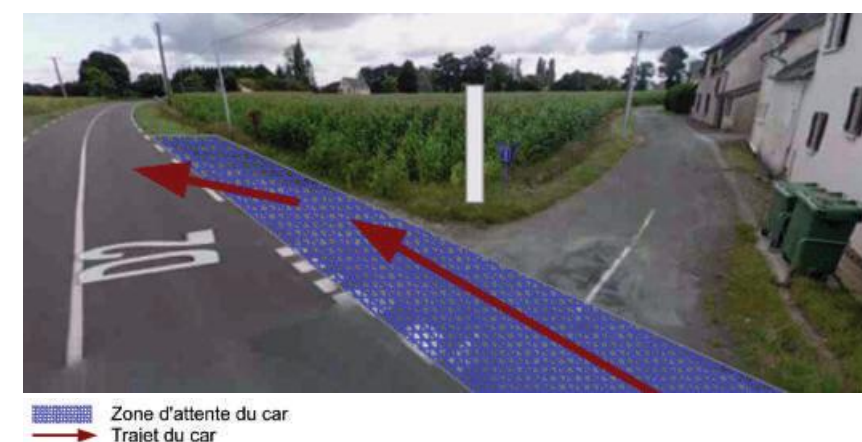
Aménagement Le Portail / La Grand-Ville

C'est pour répondre à des problématiques de vitesse et de sécurité sur les secteurs du "Portail" et de la "Grand-Ville" que la municipalité a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités courant 2015.

Au Portail, l'objectif est double : sécuriser les arrêts de cars et améliorer les déplacements piétons notamment vers la Grand-Ville. Les ingénieurs de l'ADAC suggèrent donc de déplacer à la sortie du

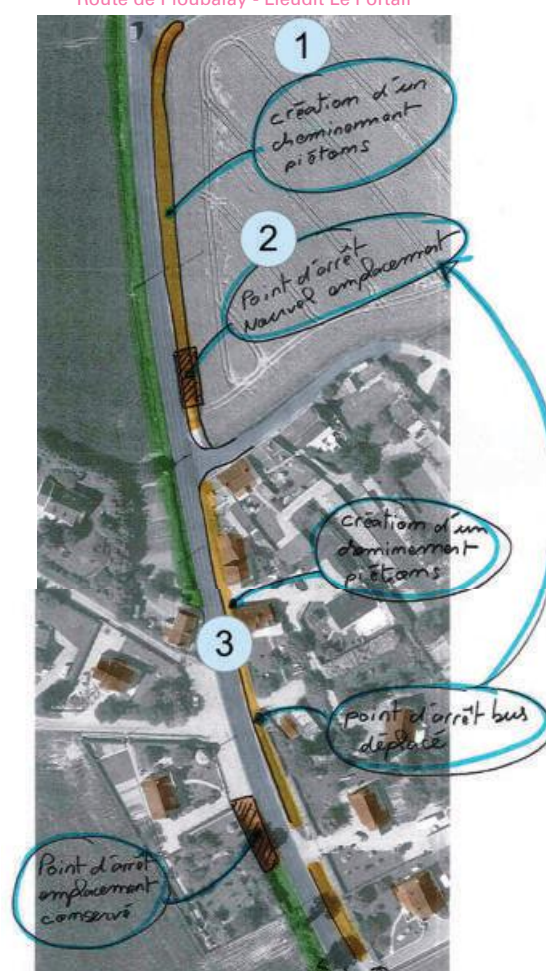
hameau l'arrêt de car direction "Ploubalay" pour assurer une meilleure visibilité entre chauffeurs de bus et automobilistes. Par ailleurs, il est proposé de réaliser un cheminement piéton traité avec un revêtement gravillonné coloré pour renforcer le caractère urbain du secteur et d'y associer des potelets bois équipés de réflecteurs, implantés le long de RD2 afin de bien différencier les flux piétons et voitures. L'effet de paroi ainsi créé vise à inciter les usagers de la départementale à réduire leur vitesse à l'approche de la zone urbanisée. Seul

bémol : il n'est pas possible de matérialiser un passage piéton sur la RD2. En effet, ce type de marquage, qui procure à tort un sentiment de sécurité et de priorité aux piétons qui l'empruntent, est proscrit hors agglomération sur le réseau routier départemental. Seule la mise en place de glissières bois au lieu de potelets bois accompagnées d'un élément marquant comme du fleurissement au niveau de la traversée serait envisageable pour inciter les scolaires à traverser à l'endroit offrant la meilleure visibilité.



Zone d'attente du car
Trajet du car

Route de Ploubalay - Lieudit Le Portail



À La Grand-ville, le but est également d'améliorer la sécurité des riverains en s'attachant à réduire la vitesse des automobilistes. Première proposition : créer, par une signalisation adaptée, une nouvelle zone 30 (km/h) plus cohérente qui permettrait d'identifier et de marquer davantage les entrées du village. Il est aussi envisagé de limiter la vitesse à 50 km/h de part et d'autre de la zone agglomérée.

Pour accompagner cette zone 30, l'ADAC propose de réaliser une écluse avec rétrécissement latéral à l'entrée Ouest de la Grand-Ville incitant ainsi les usagers de la voie communale à adapter leur vitesse. Autre proposition : changer le régime de priorité du carrefour de Loisel pour rompre l'effet "tunnel" ressenti dans la traversée des hameaux.

La dangerosité du virage de Vildé a aussi été abordée dans l'étude. Pour améliorer la sécurité des automobilistes qui viennent à se croiser dans cette courbe à la chaussée étroite, il est préconisé de signaler le virage par une signalisation adaptée et de matérialiser l'axe de la chaussée par un marquage au sol de type éclair.

Enfin, dans ce même secteur, il est proposé de réhabiliter un chemin communal pour faciliter et sécuriser les cheminements piétons.

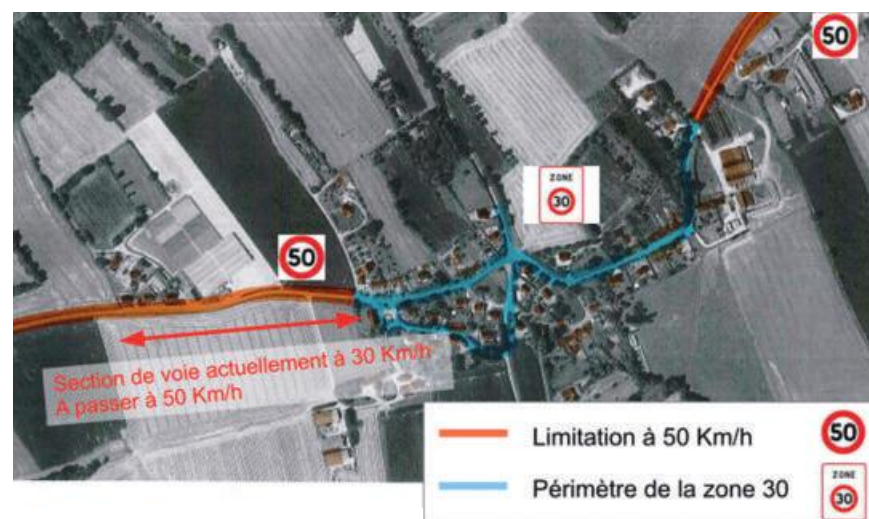
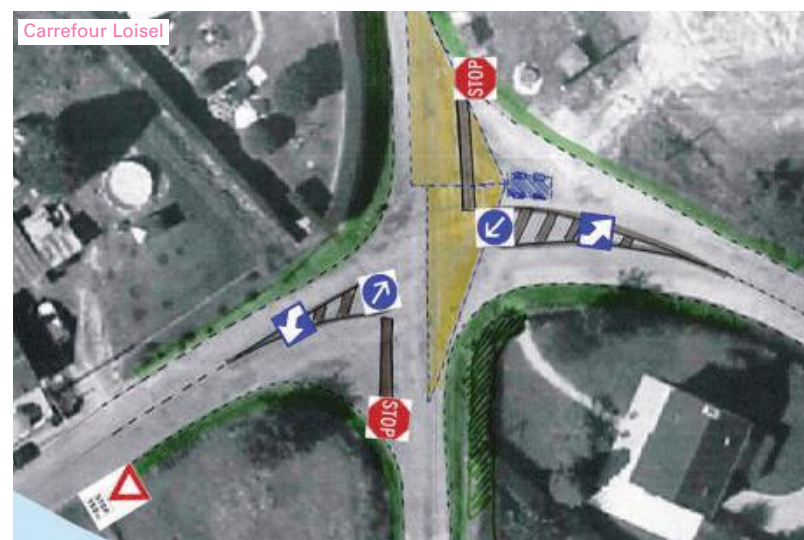
La réunion publique du 4 décembre 2015 a été l'occasion de présenter l'ensemble de ces conclusions aux habitants concernés. Ces propositions ayant reçu dans l'ensemble un avis plutôt favorable, la municipalité a donc engagé une étude plus précise de l'aménagement du Portail en se tournant vers un bureau d'étude spécialisé dont les plans

seront présentés aux riverains fin juin.

Côté Grand-Ville, des dispositifs temporaires seront mis en place courant mai pour matérialiser l'écluse de la Grand-Ville et le carrefour de Loisel avant leur implantation définitive. Le marquage du virage de Vildé sera quant à lui réalisé après réfection de la voirie qui ne pourra intervenir qu'en 2017

après tassement des tranchées réalisées dans le cadre de la réfection du réseau d'eau potable.

Enfin, La réhabilitation du chemin communal de Vildé sera soumise à la prochaine commission voirie pour validation.



Mise aux normes d'accessibilité : Le Cochon Grillé

Le projet de loi de ratification de l'Ordonnance du 26 Septembre 2014, créant les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été adopté le 6 Juillet 2015 par l'Assemblée Nationale. La date d'échéance du dépôt des Agendas étant maintenue au 27 Septembre 2015, la commune de Taden et quelques autres de Dinan Communauté ont répondu dans les temps, ceci permettant d'étaler les travaux nécessaires à l'accessibilité de

tous et aussi d'éviter des amendes pénales pouvant aller jusqu'à 45 000 €..

Mise aux normes d'accessibilité du restaurant " Le Cochon Grillé ". L'accessibilité de l'accueil sera, quant à lui, réalisé en fin de saison 2016.



Avant / Après projet

Les médailles du travail

Commune de Taden / Promotion du 1^{er} janvier 2016 :



ARGENT Monsieur THEURE Patrice - Coordinateur, HYDREP

VERMEIL Monsieur GILLARD Loïc - Responsable préparation, SAMETO TECHNIFIL

OR Monsieur DUFRESNE Jean-Claude - Conducteur niveleuse, COLAS CENTRE OUEST

GRAND OR Madame LORRE Chantal - Coordinatrice, S.A.S. LOC MARIA ETS LES GAVOTTES

Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
SC FONCIERE CHABRIERES MR GRINCOURT Vincent	ZAC Dombriand	implantation d'un auvent sur le parking INTERMARCHÉ
SCITADEN MR MAINGUY Gilbert	Bd du Petit Paris	construction d'un bâtiment logistique et cuve de sprinklage
SCI EMEREAUDE MATIGNON MR GUGUEN Yann	ZAC Dombriand 3	construction boulangerie pâtisserie avec espace de restauration sur place et vente à emporter
OVEL Denis	La Bonnelais	construction d'une stabulation vaches laitières et génisses
JEHAN Florian et LECUYER Laura	Le Jardin des Alleux	construction maison individuelle
LEGRAND Anne-Laure	3 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
MEMBRUT Didier et Elisabeth	4 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
LOWINSKY Laurent et Sandrine	23 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
FISSON Nicole	64 La Grande Allée	construction maison individuelle
LIMPORTUN Daniel et Nadine	1 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
LEROUX Mathieu et POINCEAUX Sarah	Vildé	construction maison individuelle
LAPLANCHE Jean-Marc et Sylvie	5 Rés. La Chaplaine	construction maison individuelle
LECUYER Yves et Patricia	37 La Grande Allée	construction maison individuelle
STÉ IMMOBILIÈRE DES BERGÈRES Mr SCHUMACHER	4 Route de Ploubalay	extension concession automobile (GARAGE RENAULT)
GUILLAUME Patrick	La Robardais	couverture d'une fumière existante et construction d'un hangar à fourrages
GOMBERT Alain et Christelle	35 La Grande Allée	construction d'une maison individuelle
HERVE Florent et SCORDIA Alice	34 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
SOUPLET Alain et Delphine	1 Rés. La Chaplaine	construction maison individuelle
ROBINARD Thomas et Jeanne	21 La Grande Allée	construction maison individuelle
Mr et Mme FANON Sébastien	25 La Grande Allée	construction maison individuelle
TOUTAIN Guy	4 rue de la Ville au Comte	construction d'une véranda
TARDIVEL Bernard et Josiane	45 La Grande Allée	construction d'une maison individuelle
ROYNE Laurent et Estelle	19 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
BELLE Thomas et COCHERIL Sophie	16 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
GAEC PIMOR MR PIMOR Adrien	La Grand'Ville	création serre de culture après démontage serre existante
SCI LUCAS IMMOBILIER MR LUCAS Yves	440 rue de la Tramontane	construction d'un atelier de carrosserie automobile
HOARAU Louis et HUET Marie-Joëlle	24 La Vallée Sur l'Etang	construction d'une maison individuelle
JOUANGUY Vincent et Eloïse	1 Chemin de la Crèche	construction d'une maison individuelle
FAVREL Christophe et Anita	22 La Vallée Sur l'Etang	construction d'une maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
EURL LE CUBE MR RIVIERE Vincent	Cap Rance ZAC de la Pâquenais	Aménagement cellule commerciale (salle de danse et salle de jeux avec piste de danse et spectacle)
UNSWORTH Georges	1 rue de la Robardais	modification de façade pose 2 fenêtres de toit
MOIZAN Jean-Pierre	1 La Prairie	édification clôture
LANGLAIS Jérôme	2 La Prairie	édification clôture
INDIVISION DEUFFIC Mme PINTO Michelle	Chemin de la Crèche	lotissement de 4 lots
LEVEQUE Louise	3 rue du Petit Bon Espoir	édification clôture
Dinan Communauté MR BERHAULT G.	23 rue Guérault	construction abri de jardin
PASDELOU Jean-Michel	1 rue du Manoir	construction abri de jardin
Mr et Mme GUGGER Gérard	19 Le Bois Coudray	extension habitation
LANGLAIS Jérôme	2 La Prairie	édification clôture
SARL Institut des Nouvelles Sungold	4 Le Bois Coudray	pose de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture
BOHUON Jean-Malo	1 La Rigoman	fermeture d'un abri
LE BELLEGO Erwan	4 Vildé	construction abri de jardin
Mr et Mme GUYON Stéphane	20 Les Jardins de Trélat	transformation garage en habitation
GUILLOT Jean-Luc	4 La Prairie	édification clôture
SARL JM VI PINAULT MR PINAULT JM.	ZAC Dombriand	modifications enseignes + façade
SCI NICOLADEN MR TEILLARD D'EYRY	Le Bois de la Prée	abattage d'arbres et de taillis
DAGORN Jean-Marc	1 Les Champs	construction d'une véranda
FOLLIGNE Antoine	4 rue du Petit Bon Espoir	changement de menuiseries

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 4 novembre 2015
à DINAN

Lys GOUPIL
20 Rue du Pré d'Ahaut
Résidence Le Val Doré

Le 21 novembre 2015
à DINAN

Siana RAULET
157 Résidence du Val Doré

Le 06 décembre 2015
à DINAN

Lillie-Rose PESQUEREL
33 Loc Maria

Le 1^{er} mars 2016
à DINAN

Lisa CRESSON
34 Le Domaine

Le 21 mars 2016
à DINAN

Mathys JOUFFE
1 Ker Saint-Fiacre

Le 8 avril 2016
à DINAN

Léonie LETHIMONNIER
30 rue de la Grande Cocagne

Le 8 avril 2016
à DINAN

Maëlys JEHAN
Le Jardin des Alleux

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur...

Le 26 décembre 2015

Benjamin LE BONHOMME
Et Charlotte ETIENNE

6 rue Guérault
22100 TADEN



DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 04 novembre 2015
à SAINT-MALO

Gérard MERDRIGNAC
22 La Grand'Ville

Le 13 novembre 2015
à DINAN

Vincent BOUDEBIEN
1 Rue des Marières

Le 23 novembre 2015
à DINAN

Roger BONJEAN
4 Rue de la Providence

Le 17 janvier 2016
à TADEN

Pierre PASQUET
2 La Moisenie

Le 1^{er} mars 2016
à DINAN

Madeleine GOURGAND ép DESOUCHES
15 La Touche Chevrets

Le 05 mars 2016
à DINAN

Robert CONSTANT
67 Le Domaine

Le 26 mars 2016
à DINAN

Charles RAULT
8 La Toise

Le 31 mars 2016
à DINAN

Jean OVEL
Le Chêne

Le 09 avril 2016
à DINAN

Elvire PONZIO épouse GOURGAND
14 La Touche Chevrets

Le 11 avril 2016
à DINAN

Louis ALLANO
3 Résidence Le Bois Coudray

Les ÉVÉNEMENTS

UN LOGO pour Taden !

Que pensez-vous de l'idée de créer une nouvelle identité visuelle pour notre commune, par la création d'un logo ?

C'est sur une idée lancée par Sabrina Petit, Adjointe chargée de la communication, que ce projet voit le jour.

Un logotype (ou logo dans le langage courant) est un symbole visuel chargé d'exprimer les valeurs, la culture, l'identité propre à une ville ou à une entreprise. Il contribue à renforcer l'image de marque de ces dernières.

Dès lors, pourquoi ne pas créer un logo, permettant d'offrir une nouvelle identité graphique à la collectivité et ainsi moderniser l'image de notre commune ?

La seule référence visuelle existante à ce jour est l'actuel blason, utilisé depuis plusieurs dizaines d'années. Il symbolise l'histoire de la famille Marot mais force est de constater qu'il n'est pas représentatif des atouts et des spécificités de notre territoire.

Pour concevoir ce logo, Sabrina a travaillé en collaboration avec Laurent Hély, habitant de la commune.

Après plusieurs mois de réflexions et de travail, Sabrina et Laurent vous présentent 4 visuels en lice, répondant aux orientations définies dans la charte, à savoir :

- La mise en valeur de l'identité de Taden
- La qualité visuelle (graphisme, couleurs, police ...)
- La possibilité d'adaptation sur les différents supports de communication
- L'originalité
- Comporter le mot Taden
- Symboliser la Rance
- Symboliser la campagne
- Rappeler le patrimoine de la commune
- Intégrer le blason existant
- Utiliser les couleurs significatives en lien avec les caractéristiques du village (palette de couleurs autorisées et non autorisées)

> Le logo qui sera retenu sera celui que vous aurez choisi !

Nous vous proposons de voter pour celui qui représentera notre commune, sur tous les supports de communications futurs.

3 possibilités de vote s'offrent à vous :

1. Déposer une enveloppe cachetée directement à la mairie à l'attention de Sabrina,
2. Voter dès à présent en ligne sur le site internet de la commune,
3. Adresser un courrier postal à la mairie à l'attention de Sabrina

Aucun vote ne sera pris en compte par téléphone

Vous avez jusqu'au 13 juillet pour vous prononcer (cachet de la poste faisant foi, pour les courriers)

Proposition 1



Proposition 2



Proposition 3



Proposition 4



Proposition 5



NOCES DE SILICE



Le 20 février 1939, Eugène Garel, alors Maire de Taden, célébrait le mariage de François Douard et de Marie Boivin. 77 ans de mariage !...

C'est avec joie que Mme Le Maire, admirative devant la longévité de leur couple, s'est rendue au foyer de Pleslin fêter dignement l'évènement avec les "jeunes mariés". Elle leur a donné rendez-vous l'année prochaine pour leurs noces d'ébène...

Nouveautés au camping de la Hallerais

Et c'est reparti depuis le 12 mars pour une nouvelle saison au camping International de la Hallerais. Les premiers indicateurs laissent entrevoir une bonne saison estivale dans la lignée des précédentes si l'on s'en réfère aux demandes de réservations. Deux services qui peuvent intéresser nos concitoyens :

• **La location de vélos électriques** mise en place en 2015 n'est plus réservée exclusivement aux usagers du camping, mais tous les tadennais peuvent en profiter cette année. Pour cela, il vous suffit de vous présenter au camping avec une pièce d'identité en cours de validité et un moyen de paiement.

Les tarifs : pour une matinée il vous en coûtera 10€, 15€ pour l'après-midi et 25€ pour une journée entière.

C'est l'occasion de tester, à prix modeste, ce moyen de locomotion en plein essor.

Ces vélos (tous neufs) seront mis en vente à la fin de la saison à moitié prix et avec une garantie.

• Moules frites.

Le restaurant " le Cochon Grillé " étant fermé tous les lundis, le camping propose ce jour-là aux touristes un service de moules frites à partir de 16h00 jusqu'à 21h30 de la mi-juin à la mi-septembre. C'était la maison Claude CHARLES du Vivier sur Mer qui proposait ce service l'an dernier et devant la grande satisfaction des touristes, nous avons gardé le même fournisseur pour 2016.

Là aussi, tous les tadennais peuvent en profiter. Pour cela il faut se rendre au camping si possible muni d'une marmite ou d'une cocotte.



Tél. camping : 02 96 39 15 93
Mail : contact@camping-lahallerais.com
Site : www.camping-lahallerais.com

Une commémoration avec un air de libération...



Ce 8 Mai 2016 aura été quelque peu particulier pour les Tadennais. La cérémonie de la commémoration de l'Armistice de la guerre 39-45 s'est bien déroulée sur le parvis de la Mairie comme à l'habitude mais avec également des ... soldats américains !



En effet, durant le week-end, un camp militaire américain a été reconstitué dans la cour du Manoir. L'Association " 329th Buck-Shot ", basée à St Malo, regroupe une trentaine de propriétaires de véhicules américains (jeep, chars, Harley) datant de 1939-1945. Ces passionnés d'histoire et de véhicules d'époque se plaisent à se retrouver pour reconstituer, avec le plus de réalisme possible, la vie des soldats américains " Les G.I.'s " pendant la libération.



Les membres de l'Association se sont donc joints aux Tadennais autour du monument aux morts. Habillés en costume d'époque : militaire, infirmière, aviateur etc. ... sur fond de musique militaire, face aux anciens combattants présents, ils ont salué le courage des jeunes gens, morts pour leur patrie.



Durant tout l'après-midi, sous un soleil devenu plus clément, de nombreux visiteurs ont pu découvrir le campement : de nombreux véhicules et motos étaient exposés mais aussi des tentes et des objets présentant les activités diverses des militaires américains.

Cette manifestation a pu être réalisée à l'initiative de Gérald Bouget, agent communal des services techniques, membre de l'Association " 329th Buck-shot ". L'Amicale des Employés Communaux s'est associée à cette animation et de nombreux adhérents se sont investis tour à tour, durant tout le week-end, pour assurer la tenue des stands.



Merci à eux pour cette heureuse initiative très appréciée tant par les visiteurs que par les Tadennais.



DIVERS

Balade thermique

L'Espace Info Energie du Pays de Dinan en partenariat avec la municipalité de Taden organisait le samedi 12 mars dernier une balade thermique dans le secteur du Domaine. Muni d'une caméra thermique, Nathalie Morel, conseillère Info Energie a accompagné une vingtaine de participants qui ont bien voulu braver le froid pour observer en temps réel les performances et les défauts d'isolation de plusieurs habitations d'époque et de

conception différentes. Les images infrarouge obtenues en pointant la caméra sur les façades extérieures ont permis de visualiser concrètement les déperditions énergétiques de chaque maison. Ce moment de convivialité a été l'occasion pour les habitants du quartier de se rencontrer et d'échanger sur la thématique des économies d'énergie. Lors de la conférence qui a suivi au siège administratif du multi-accueil de

l'Abord'âges, Madame Morel a su faire preuve de pédagogie pour expliquer les causes des désordres constatés et a exposé les solutions pour y remédier (travaux d'isolation, ventilation, systèmes de chauffage...). Les différentes aides financières pouvant être octroyées dans le cadre de travaux de rénovation énergétique ont aussi été présentées. Bilan plus que positif d'après l'ensemble des participants.



Espace info-énergie du Pays de Dinan
5 Rue Gambetta, 22100 Dinan
infoenergie@pays-de-dinan.org
02 96 87 42 44

Pour de plus amples renseignements, la conseillère de l'Espace info-énergie du Pays de Dinan se tient à votre disposition pour vous apporter un appui technique, réglementaire et financier, de manière gratuite, neutre et indépendante pour toutes vos démarches de maîtrise de l'énergie.

Allongement des délais de délivrance des Cartes Nationales d'Identité

Lettre d'information du Préfet des Côtes d'Armor.

"La préfecture fait face actuellement à une augmentation significative des demandes de cartes nationales d'identité. Je vous informe que le délai de délivrance est dorénavant d'au moins 6 semaines et non plus 3 semaines et demie comme cela vous avait été initialement indiqué.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer vos administrés lors de toute demande de carte d'identité et vous invite à le signaler également dans vos bulletins d'information communale.

Par ailleurs, toute demande de renseignements, de formulaires CNI etc. devra être transmise à la préfecture sur une boîte fonctionnelle dédiée : pref-cni-passeports@cotes-darmor.gouv.fr

Cette boîte fonctionnelle est exploitée quotidiennement et mes services s'engagent à vous répondre ainsi qu'aux demandes des administrés dans les meilleurs délais, en donnant la priorité aux situations les plus urgentes. Vous voudrez bien, par conséquent, limiter le signalement à mes services

aux situations qui le justifient vraiment. A titre temporaire, aucune demande ne sera traitée par téléphone.

Je vous remercie de tenir compte dès à présent de cette information qui doit permettre aux usagers d'anticiper leur démarche en mairie et éviter par exemple l'annulation ou le report d'un voyage faute de document d'identité en cours de validité."

Bien vieillir à TADEN

Ce n'est pas une découverte, nous savons tous que les Français vivent aujourd'hui plus longtemps. C'est également vrai pour les Tadenais. Concernant notre Commune, les statistiques du dernier recensement de 2012 dénombreraient 196 personnes de 75 ans et plus. Aujourd'hui, ce nombre a franchi la barre des 200. La vie est plus clémente pour les femmes qui s'avèrent être plus nombreuses dans ces âges. Par contre, l'année dernière, la famille Douard a fêté avec bonheur les 100 ans de François. Sa participation au repas organisé par le CCAS nous permet de constater une énergie toujours présente.

À TADEN, malgré un rajeunissement de la population entre 2007 et 2012, il est fort probable que dans 15 ans le nombre de centenaires va croître dans des proportions raisonnables. Par contre, le nombre de nonagénaires augmentera fortement.

Devant le manque de places dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et aussi par respect à l'encontre de la personne qui désire vieillir à son domicile, une panoplie de services est proposée, compatible avec le maintien à domicile. Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous conseiller.

Il faut donc des offres suffisantes, altruistes et de qualité. Sur notre secteur, plusieurs entreprises interviennent régulièrement, ce sont des entreprises privées, non philanthropiques et des associations comme "le Connétable".

Dès que la personne ne peut plus effectuer les actes de la vie quotidienne, il est possible de solliciter ces entreprises de "services à la personne". Ainsi, une auxiliaire de vie

diligente pour étudier les besoins et évaluer la perte d'autonomie. Puis, un plan d'aide pourra être élaboré afin de dispatcher des heures pour la toilette, l'habillage, le portage des repas, le ménage et éventuellement prévoir l'installation de la téléalarme. Ces actions peuvent être complétées par des soins infirmiers ordonnancés par le médecin traitant.

Jean Paul Le Tiran, adjoint et président du CCAS, se tient à votre disposition pour résoudre les dossiers difficiles.

Vieillir est facile mais savoir vieillir est difficile. Il est donc fortement encouragé et conseillé de sortir pour mobiliser quotidiennement son énergie vitale. Plusieurs associations de notre commune peuvent vous assister : Le club de l'amitié, La pétanque, Entrez dans la danse, la gymnastique féminine volontaire, etc...

OUI, la senescence reculera car le cadre et l'environnement de notre Commune encouragent aux promenades bucoliques. Les gérontologues ne cesseront de répéter : "C'est l'isolement de la personne âgée qui accélère le vieillissement".



viendra suppléer et aider la personne dépendante aux tâches de la vie courante.

Pour aider financièrement les familles, il est possible de solliciter l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) délivrée par le Département. Le document est disponible à la Mairie. Une enquête est ensuite

Intervention compteur d'eau / SEDUD

Lettre d'information de la SEDUD.

"Dans le cadre de la modernisation du service de l'eau potable, et pour maintenir le patrimoine en bon état, DINAN COMMUNAUTE a souhaité remplacer tous les compteurs trop anciens par un équipement neuf. Ce processus de renouvellement des compteurs va s'étaler sur plusieurs années, jusqu'à septembre 2017.

Cette opération est prise en charge par la SEDUD dans le cadre de son contrat, et nécessite une intervention de nos agents

sur les postes de comptage.

Un agent de la SEDUD se présentera donc au domicile des habitants de votre commune afin de procéder au renouvellement des compteurs d'eau froide dans les semaines à venir. Le temps nécessaire à cette intervention gratuite pour l'usager est couramment de 15 à 30 minutes.

Un courrier a été envoyé aux usagers concernés (pour cette première phase environ 550 sur votre territoire)

préalablement à l'intervention de notre technicien. Compte-tenu du nombre d'interventions, je tenais à vous informer de cette campagne en passe de démarrer.

Par ailleurs, je me tiens disponible pour vous rencontrer en votre Mairie pour que nous puissions échanger sur votre perception de SEDUD et des services qu'elle apporte aux habitants de votre commune ou sur tout autre sujet que vous, le conseil municipal ou vos services pourriez vouloir évoquer."

Une ville propre c'est l'affaire de tous !

- Balayage des trottoirs et caniveaux.
- Déchets dans les poubelles.
- Mégots dans les cendriers.
- Ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens.

- Élagage des branchages gênants.

> Dépôt d'ordures interdits près des conteneurs à verre, passibles d'amendes. Mettre les bouteilles dans les conteneurs, ne pas les déposer à l'extérieur afin d'éviter tous dangers et pollution.

Agenda de l'année 2016



Juin

04	CONCERT MUSIQUE TRADITIONNELLE	Le Kiosque	Manoir ou Neuville
05	PÊCHERIE	Amicale des chasseurs	Etang de Trélat
12	FÊTE DE QUARTIER		La Grand-ville
18	TOURNOI DÉBUTANTS	Football	Taden
19	FÊTE DE LA MUSIQUE		Manoir
21	LOTO	Club de l'Amitié	Salle Neuville
25	KERMESSE	Amicale laïque	Trélat



Juillet

01	BARBECUE	Amicale laïque	Trélat
03	REPAS FIN D'ANNÉE	Entrez dans la danse	Salle MTL
03	VIDE GRENIER	Les Menhirs Blacks	Manoir



Août

21	VIDE GRENIER	Les Menhirs Blacks	Manoir
31	GRILLADE	Club Amitié	Salle Neuville



Septembre

11	BROCANTE VIDE GRENIER	A l'Abord'âge	Manoir
17 & 18	JOURNÉES du PATRIMOINE		Manoir
25	THÉ DANSANT	Club Amitié	Salle MTL



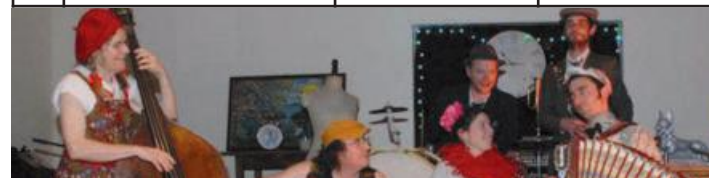
Octobre

04	LOTO	Club Amitié	Salle Neuville
16	REPAS CCAS		Salle MTL
22	CHOUROUTE	Club Amitié	Salle MTL



Novembre

05	FEST-NOZ	La Note Buissonnière	Salle MTL
16	COUSCOUS	Entrez dans la danse	Salle MTL
19	REPAS	Club de plongée	Salle MTL



Décembre

04	THÉ DANSANT	Club Amitié	Salle MTL
05	BELOTE	Club Amitié	Salle MTL
09	ARBRE DE NOËL	Amicale laïque	Salle MTL
10	REPAS DE NOËL	Club Amitié	Salle MTL
11	MARCHE DE NOËL	Les Menhirs Blacks	Manoir



ERDF : le compteur LINKY

ERDF, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, s'apprête à remplacer à partir de décembre 2015 et jusqu'en 2021 l'ensemble des compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération, les compteurs "Linky".

> Un compteur au service des consommateurs

Ces objets communicants offrent des nouveaux services aux consommateurs. Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement, la demande de mise en service sera réalisée en moins de 24h. Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent ! Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone via un espace personnel sécurisé. Mieux informé, le consommateur pourra mieux comprendre sa consommation et donc la maîtriser. Ce nouveau compteur permettra aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin : pilotage des équipements compatibles de la maison en fonction d'un signal prix ; possibilité de développement de nouvelles offres de services de maîtrise de l'énergie ou modalités de facturation par les fournisseurs.

> Un compteur au service des territoires et de la transition énergétique

Le compteur Linky s'inscrit pleinement dans la transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO2. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution encore plus "intelligent", dont le compteur Linky est incontournable. Grâce aux données fournies par les compteurs Linky, ERDF pourra



améliorer le service de distribution : localisation des pannes à distance et intervention plus rapide, optimisation de l'intégration de l'électricité produite par les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, ...), augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau, etc.



Avec Linky, ERDF développera également des offres de mise à disposition des données pour les collectivités locales pour répondre à leurs besoins en termes de politique énergétique et d'aménagement du territoire. Des données agrégées pourront dès demain être utilisées par les collectivités territoriales, leurs conseils ou les bailleurs sociaux, qu'ils s'agissent par exemple, d'analyser l'évolution des consommations avec l'arrivée d'un éco-quartier ou l'efficacité de la rénovation des bâtiments.

> L'accompagnement des consommateurs

Pendant ce déploiement, ERDF assurera une information claire et complète : des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) seront envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo "Partenaire Linky" sur les véhicules et des badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 minutes et ne sera pas facturée au client.

brève

Entre décembre 2015 et mars 2016 ERDF, Electricité Réseau Distribution de France, votre gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité de la commune par des compteurs de nouvelle génération communicants : les compteurs Linky. Ces compteurs offriront de nouveaux services aux habitants. Plus besoin d'être présent : le relevé se fait à distance, et devient quotidien. Sans rendez-vous : Les interventions techniques courantes (changement de puissance ou de tarif, mise en service) se feront sans dérangement, et dans des délais plus rapides (moins de 24h). Chacun disposera d'un

accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. Chaque personne concernée recevra un courrier d'ERDF entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera elle le client de son passage 25 jours au moins avant cette même date. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo "Partenaire Linky". L'intervention durera environ 30 minutes et ne sera pas facturée.

Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky>

LINKY : 8 questions que les clients se posent

Depuis décembre 2015 ERDF, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace sur tout le territoire les compteurs d'électricité par des appareils nouvelle génération, les compteurs "Linky". En Côtes d'Armor, ce grand projet industriel concerne le remplacement de 365 000 compteurs par ERDF et ses prestataires. Quelques explications sur ce compteur communicant, dont les 400 000 compteurs actuellement en fonctionnement sur le territoire donnent déjà satisfaction.

> Linky, quels changements pour le client ?

• De nouveaux services

Le compteur Linky peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention d'un technicien et ainsi effectuer des opérations à distance, sans prise de rendez-vous : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance etc. Linky c'est une amélioration de la qualité du service rendu mais aussi plus de services pour le client, de nouvelles offres tarifaires pouvant être développées par la suite par les fournisseurs, comme des tarifs "heures semaine/heures week-end".

• Une consommation mieux connue pour être mieux maîtrisée

Une autre évolution par rapport aux anciens compteurs concerne la maîtrise de sa consommation. Linky donne accès à sa consommation pour chaque client sur son ordinateur, son téléphone portable, tablette..

• Pas d'impact sur la facture du client

Le changement de compteur (compteur + pose) ne sera pas facturé aux consommateurs. Plus globalement, le plan de financement d'ERDF pour le déploiement de Linky a été validé par la Commission de Régulation de l'Energie. Il garantit la neutralité financière du projet pour le consommateur. De plus le contrat actuel du client avec son fournisseur d'énergie reste inchangé.

• Un dépannage plus rapide

Aujourd'hui, seul le réseau moyenne tension (allant des postes sources aux postes de distribution publique) est piloté à distance 24/24h par ERDF. En cas de panne sur le réseau basse tension (allant des postes de distribution publique aux compteurs), ERDF n'a pas l'information en direct ; c'est alors au client de prévenir le service dépannage. En cas d'aléas climatiques, ERDF peut mettre plusieurs jours avant de pouvoir rétablir l'ensemble des clients. Avec Linky, ERDF pilotera l'ensemble du réseau à distance. Les pannes seront transmises de façon quasi

instantanée et, selon le diagnostic, les clients seront rétablis à distance immédiatement ou une intervention de dépannage sera déclenchée sans que les clients n'aient fait aucune démarche.

> Que va devenir l'ancien compteur ?

L'intégralité des compteurs remplacés vont être recyclés par des entreprises spécialisées. En Bretagne, le recyclage des 2 millions de compteurs bretons sera réalisé dans le secteur protégé, par l'entreprise ECOTRI implantée dans le Finistère sud à Saint-Evarzec. ECOTRI est l'une des trois entreprises des ATELIERS FOUESNANTAIS, une Association (loi 1901) créée en 1989, dont le fondement est l'emploi durable de personnes en situation de handicap, en parcours d'insertion professionnelle, ou très éloignées de l'emploi.



> La question des ondes et du Courant Porteur en Ligne (CPL)

Le compteur Linky est un équipement électrique basse tension, comparable aux compteurs électroniques dont les clients sont déjà équipés. Il utilise une puissance d'1 Watt, bien plus faible que d'autres appareils comme une télévision (entre 80 et 300 Watts) ou un lave-linge (entre 3 000 et 3 200 Watts). Comme les anciens compteurs, la fonction de Linky consiste à compter l'électricité consommée et il utilise la technologie des Courants Porteurs en Ligne (CPL).

Ce mode de communication est depuis longtemps utilisé dans notre vie quotidienne :

- Par différents appareils de la maison : par exemple pour transmettre des vidéos depuis la box internet sur la télévision ou pour le fonctionnement d'appareils tels que babyphone, alarmes ou encore volets électriques ;

- Par ERDF, depuis les années 1960, notamment pour envoyer actuellement à 11 millions de foyers le signal heure pleine/heure creuse. C'est également cette technologie qui permet par exemple de déclencher le ballon d'eau chaude. De plus, le compteur Linky ne communique en CPL que 0,1% du temps soit quelques secondes par jour, avec un volume d'information de l'ordre du SMS (800 octets). Il fonctionne 99,9% du temps comme le compteur actuel, c'est-à-dire comme tout appareil électrique de la maison.

Le compteur respecte l'ensemble des normes définies au niveau européen et français, comme l'a réaffirmé le Conseil d'Etat dans sa décision N° 354321 du 20 mars 2013 qui conclut que "les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions du décret du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques, ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé".

> Le consommateur doit-il se sentir menacé quant au respect de sa vie privée avec l'arrivée du compteur Linky ?

Les enjeux relatifs à la sécurité et à la confidentialité des données ont été pris en compte dès la conception du projet. ERDF se conforme strictement aux recommandations de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) relatives au respect de la vie privée. Les données de consommation ne peuvent être utilisées sans l'accord du client. Par ailleurs Linky ne connaît pas le détail de la consommation de chaque appareil (et donc les usages de la maison). Il ne compte que des données de consommation globale en kWh. Le compteur ne gère pas de données personnelles (adresse, nom etc) ; ces informations ne circulent donc pas entre le compteur et le système d'information d'ERDF.

ERDF travaille également étroitement avec l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) : le système Linky respecte strictement le référentiel de sécurité certifié par cet organisme et est à ce titre, audité tous les 6 mois.

Pour aller plus loin : www.cnil.fr et www.ssi.gouv.fr



> La pose du compteur Linky présente-t-elle un risque d'incendie ?

Aucun problème d'incendie lié à des défauts du compteur n'a été observé en France à ce jour. Le compteur Linky est testé chez les constructeurs, puis dans le laboratoire d'ERDF (Le linkyLab) dédié à la qualification du matériel. Dans ce laboratoire, une quarantaine d'ingénieurs et de techniciens mettent à l'épreuve une centaine de compteurs Linky chaque jour. Des tests électriques, mécaniques, climatiques, d'endurance, soit 2 000 tests par compteur, soumettent le compteur aux conditions du terrain et permettent de valider la durée de vie de 20 ans du compteur.

Il est important de rappeler que le risque d'incendie est indépendant du type de compteurs posés, il est par contre lié à la qualité du geste technique "de serrage mécanique". Pour éviter tout risque d'installation inadéquate, les interventions de pose du compteur sont exclusivement réalisées par des électriciens qualifiés, techniciens de pose soumis aux mêmes exigences de qualité que les salariés d'ERDF. Dans le cadre du pilotage de la prestation de pose, ERDF procède en outre régulièrement à des contrôles de qualité. Par ailleurs toutes les générations de compteurs ERDF ont toujours été conçues à partir de matériaux intégrant des retardateurs de flammes.

L'installation du nouveau compteur Linky permet en réalité de diminuer le risque d'incendie. En effet c'est l'occasion de vérifier l'état du branchement et d'améliorer ainsi la sécurité globale de l'installation. Il est en outre à noter que le compteur Linky a déjà permis de protéger des installations intérieures de dégâts causés par des avaries du réseau électrique (déclenchement du compteur en cas de surtensions).

> Est-il possible de refuser la pose du compteur Linky à son domicile ?

Les compteurs électriques sont la propriété des collectivités locales qui en confient l'exploitation à ERDF à travers le contrat de concession. Dans le cadre de sa mission de service public, ERDF est tenu d'assurer leurs remplacements pour tenir compte des évolutions technologiques. De plus le Décret n°2010-1022 du 31 août 2010 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs "communicants" par les gestionnaires de réseaux électriques.

Le déploiement du compteur Linky s'inscrit donc dans le cadre d'une démarche européenne et nationale remontant au début des années 2000 et encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires. Enfin la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte adoptée en 2015 fait également référence aux dispositifs de comptage évolués.

L'article 28 de cette loi demande en effet au distributeur de mettre à disposition des consommateurs "dans le cadre du déploiement" leurs données de consommation, un système d'alerte et de comparaison.

Le compteur étant la propriété des communes et l'installation du compteur Linky s'agissant d'une décision de l'Etat visant à une meilleure gestion du réseau électrique, il n'est pas possible de s'opposer à la pose du nouveau compteur. De plus dans le cadre des conditions générales de vente de leur contrat de fourniture, les clients s'engagent à laisser le libre accès au compteur au gestionnaire de distribution d'électricité.

> Quand le compteur va-il être changé ?

Le déploiement du compteur Linky se fait par zone sur l'ensemble du territoire, pour une durée de six ans. En Bretagne, ce délai est raccourci, pour répondre aux enjeux énergétiques de la région. Le déploiement se fera donc en 5 ans. 30 à 45 jours avant le changement de son compteur, le client reçoit à son domicile un courrier d'information d'ERDF. Si le compteur actuel est situé à l'intérieur du logement, un rendez-vous doit être pris avec l'entreprise mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky. Les techniciens de l'entreprise de pose sont identifiables par un badge contenant le logo "Partenaire Linky par ERDF" et les véhicules porteront également des autocollants dotés du même logo.

> Quelle est la place de Linky dans la transition énergétique ?

Après avoir accueilli la COP 21 en décembre, la France est plus que jamais engagée sur la voie de la transition énergétique, dont Linky constitue un élément clé. Le nouveau compteur offre la possibilité aux élus de mieux ajuster leurs projets de construction d'éco-quartier ou d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques. Linky permet également aux collectivités d'accéder aux données pertinentes dont elles ont besoin pour définir par exemple, leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et leurs Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV). Ces données seront mises à leur disposition de façon agglomérée et dans le respect de l'anonymat des clients. Linky est une étape vers une gestion de l'énergie plus écologique, et particulièrement en Bretagne qui ne produit que 12% de sa consommation. Linky permet de gérer la demande et l'offre de l'électricité de manière plus optimale sur le territoire.

Pour en savoir plus : www.erdf.fr/linky Numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659

Le programme *culturel*

> samedi 4 Juin 2016 / à partir de 14h

entrée gratuite - Manoir de la Grand cour

"Après-midi de fête à Taden"

Comme l'an passé, dans le cadre des concerts et projet du kiosque, les musiques traditionnelles sont mises à l'honneur. Les apprentis musiciens et leur professeur Jean-Luc Revault se produisent devant familles, amis et amoureux des musiques à danser.



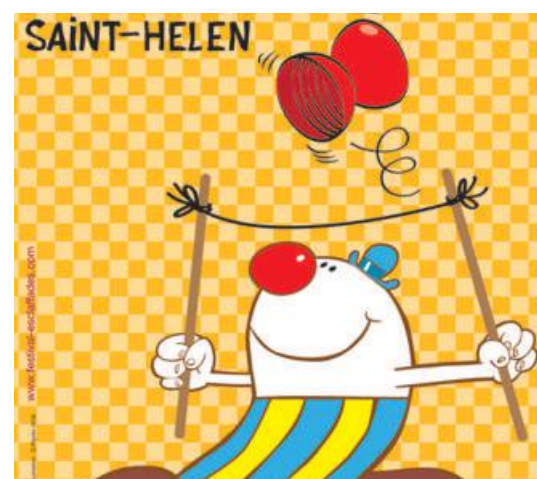
> dimanche 19 juin 2016

"Fête de la musique au Manoir"

> dimanche 26 juin 2016

"Balade de véhicules anciens des Esclaffades"

Traditionnellement, les Esclaffades accueillent une rencontre de véhicules anciens à l'occasion du festival dédié à l'humour et aux Arts de la Rue. Le dimanche 26 juin prochain, un convoi de 200 voitures et motos "vintage" sillonnera le Pays de Dinan et sur leur itinéraire d'environ 50 kms, une pause sera organisée vers 11h30 à Taden. Les véhicules seront exposés sur le parking de la mairie et dans la cour du Manoir. Accès libre pour le public, une occasion de se replonger dans une page de l'histoire automobile.



> du 1^{er} Juillet au 31 août 2016

entrée gratuite

"Exposition L'Art au Manoir"

Cet été le collectif Artnithorynque vous accueille au Manoir de la Grand Cour, tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août, de 11h à 19h et en nocturne lors des événements culturels. Quatre expositions se succèdent toutes les quinze jours, où vous découvrirez peinture, mosaïque, sculpture, décoration de mobilier, illustration et plein d'autres formes d'expression artistique. Afin d'accompagner ces expositions, d'autres événements sont programmés : visites guidées du manoir, concerts, cinéma, poésie...

Renseignements : M. Popineau François-Xavier au 06 47 40 40 66 / Page facebook : collectif d'artistes Artnithorynque

> du dimanche 31 juillet au 4 Août 2016

Cale de Taden

"Le Radeau Utopique :
escale des radeaux à La Cale de
Taden"

En juillet une flotte de radeaux partira à la découverte de l'île d'Utopie. Au départ de Rennes et jusqu'à Saint Malo les radeaux rejoindront la mer par le canal d'Ille-et-Rance faisant escale dans 12 communes partenaires à l'expédition. A son bord, un équipage de 12 chercheurs de différentes disciplines a pour mission de découvrir cette île, qu'elle soit au milieu de l'océan ou dans la tête de tous ceux qui veulent la rêver. Lors de l'escale animations, jeux et bal sont au programme.



> mercredi 10 Août / à 17h

entrée gratuite - Manoir de la Grand cour à Taden

"RENC'ARTS SOUS LES REMPARTS 2016"

CARTOON TOYTELE par El Niño del Retrete (Espagne)



Spectacle élu "révélation de l'année" lors de sa création en Argentine, Cartoon Toylete a depuis parcouru l'Amérique du Sud, l'Europe, la Chine. El Niño del Retrete transporte le public dans son univers poétique et burlesque proche de celui des dessins animés. Le spectacle CARTOON TOYTELE, interprété dans un langage universel par un personnage délirant et ingénu nous charme, nous émeut, nous épaté, grâce à un art consommé du rire, du jonglage, du gag et un talent sans pareil pour faire participer le public.

Infos sur www.theatre-en-rance.com/renc-arts

> le mardi 23 Août 2016 / 19h-21h

entrée gratuite

Manoir de la Grand cour à Taden

"Concert / Jazz en Place"

Amaud Fradin/Thomas Troussier Acoustic Duo-delta blues



A. Fradin compte parmi les chanteurs-guitaristes les plus doués de sa génération. Il est le fondateur du groupe "Maltes Milk", unanimement plébiscité par les professionnels du genre. Avec 5 albums à son actif les portes de scènes internationales se sont ouvertes devant lui et c'est accompagné de l'harmoniste T. Troussier qu'il revient ici à ses premiers amours, le blues du Mississippi et la folk des origines. De Lightin' Hopkins à Bob Dylan, il n'y a qu'un pas que franchissent avec classe ces deux musiciens, pour notre plus grand plaisir. Un grand moment musical sur la commune de Taden, à ne rater sous aucun prétexte. Arnaud Fradin : chant, guitare, dobro. Thomas Troussier : harmonica.

Infos sur www.jazzenplace.fr



Le programme 2016 > des expositions au Manoir de Taden

1^{er} juillet – 17 Juillet

Art2Co
Pierre Bonard
Nadine Dupeux
Coralie Fontaine
J-M. Fromentin
Michel Gasnier
Véronique George
Ronan Grassat
Jeremica
Kurios
Soco
Younnig

déco mobilier
photographie
vannerie d'art
mosaïque
sculpture bois
créateur styliste
sculpture
vidéo
peinture
illustration
peinture
dessin



1^{er} août – 14 août

Art2Co
Maryline Berhaut
Pierre Bourgeois
Jean-Michel Darras
Sylvie Fiant
Coralie Fontaine
Béatrice Halet-Severe
Laurence Jovys
Kurios
Jean-Baptiste Lelièvre
Mart'IN / P. Diaz
Peter Sacherer
Tom Togol

déco mobilier
céramique
peinture
sculpture acier
peinture
mosaïque
céramique raku
tableaux sable
illustration
maroquinerie
sculpture
sculpture
peinture



18 juillet – 31 juillet

Art2Co
Sibylle Besançon
Laurence Brisson
Coralie fontaine
Karl Girard
Charlie Hall
Emilie Jullerot
Kurios
Didier Lange
Mary Langlais
Julie Mainguet
Constance Robine

déco mobilier
sculpture
sculpture papier
mosaïque
sculpture métal
peinture
peinture
illustration
peinture
chapeaux
photo picturale
peinture



15 août – 31 août

Philippe Affagard
Art2Co
Claudine Chapon
François Dubois
Coralie Fontaine
Rachel Horne
Kurios
Nathalie Louis
Jean-René Marrec
Soisik Oger Le Goff
Jean-Pierre Pichereau
Maurice Roinel

sculpture métal
déco mobilier
terre cuite
peinture
mosaïque
peinture
illustration
photographie
céramique
peinture
sculpture
sculpture verre



> des événements

Concerts / vernissages / 19h

> le 2 juillet
Sylvain Lioté-Stasse *chanson française, orgue de Barbarie*

> le 19 juillet
Les Bretelles Rouges *fanfare, musique de la Nouvelle Orléans et autres*

> le 2 août
So Beat *duo piano voix groovy jazzy girly*

> le 16 août
Arnaud Royer *guitare bretonne acoustilooop & musiques variées*



Cinéma / 20h30

> le 14 juillet
"La fille du 14 juillet" de Antonin Peretjatko (2013)
Association "Papa Ciné"
L'oeil production



Rencontre poétique / 18h

> le 06 août
Mireille Bozic – Roselyne Frogé
Yolande Jouanno



ET AUSSI À TADEN :
Vide-greniers > 3 juillet & 21 août

Marché au Manoir de la Grand'Cour
tous les vendredis de juillet et août à partir de 18h

Saint Turiau et le miracle à Taden

Carrefour de voies fluviales et terrestres, Taden est à l'époque gallo-romaine un port important, où les bateaux s'échouent à marée basse. Toutes sortes de marchandises y sont déchargées avant d'être acheminées un peu partout sur le territoire des Coriosolites et en particulier vers sa capitale Fanum Martis, l'actuelle commune de Corseul.

Il est à cette époque aisé de franchir la Rance au gué de l'Asile des pêcheurs, sur le chemin de l'Etrat. Cette voie pavée, menant à Avranches et Alet, restera longtemps en service, bien après le déclin du port de Taden vers le IV^{ème} siècle. La montée du niveau de la mer, d'environ un mètre sur un millénaire, déplacera petit à petit le point de rupture de charge vers l'amont, d'où la création du port de Dinan.

Mais revenons au titre de cet article et... à Saint Turiau.

Saint Turiau (alias Thuriau, Thuriel, Turiac, Turia), Evêque de Dol

Les saints bretons d'Armorique nous sont surtout connus par les chapelles ou les lieux-dits qui portent leur nom. Leurs 'vitæ', très rares, ont été rédigées longtemps après leur mort par des clercs, qui, ne les ayant pas connus, ont édulcoré au mieux leurs hagiographies (écrits de leur vie de saint) pour les ériger en modèles. L'écriture de la vita 'clermontoise' de Saint Turiau, ainsi désignée parce que le manuscrit qui nous la dévoile est conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, est probablement tardive, à savoir le XIII^e siècle.

Saint Turiau serait né près du monastère de Lanvollon, dépendance de celui de Dol. Après avoir été berger, il entama des études de grammaire, langue latine et chant. Au vu de sa touchante détermination, l'évêque de Dol l'adopta et lui enseigna les saintes écritures. Il l'ordonna rapidement prêtre et le mit à la tête du clergé de son Eglise pour qu'il puisse à terme le remplacer comme évêque de Dol. A l'actif de St Turiau, de nombreuses conversions et des guérisons miraculeuses, dont celle de la fille unique d'un seigneur du pays. Une enluminure de Legenda aurea de J. de Voragine représente cette scène.

Saint Turiau, serait mort "à un âge très

avancé, le 13 juillet 749" et son corps enterré dans la cathédrale de Dol. Alors que les Normands ravageaient la Bretagne, on transporta ses reliques à Paris, dans l'Eglise Saint-Germain-des-Prés, où elles disparurent en 1793.



Le miracle de TADEN

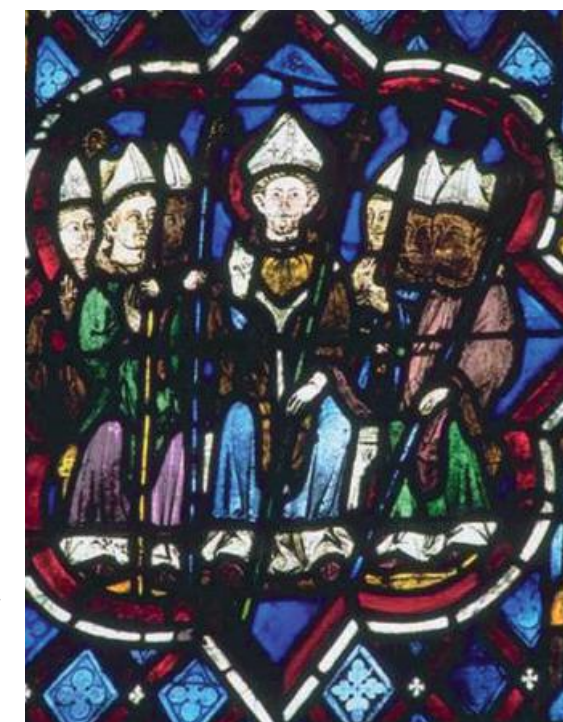
En 1996, Gwenaél Le Duc († 2006), médiéviste et hagiologue, professeur à l'université de Rennes 2, nous transmettait un extrait de la vita 'clermontoise' de Saint Turiau, en précisant que le gué de Taden semblait être le décor de l'évènement décrit :

"Alors donc qu'il parcourait de long en large la susdite province et qu'il revenait à son siège (Dol), il arriva qu'une multitude de peuple vienne à sa rencontre depuis l'autre côté du fleuve de Rance, qui reçut une forte inondation du flot, où ils attendaient en passant le moment importun. Comme donc il faisait des pauses (prenait du retard), pris par sa prédication, voilà soudain qu'un grondement commença à remplir l'estuaire. Alors ses ministres (prêtres) vinrent à lui et l'avertirent de passer le gué avant que le passage praticable soit bloqué. Mais lui, ne voulant pas abandonner le service divin, voyant la dévotion des auditeurs, envoya par la main d'un ministre le bâton qu'il tenait en main et lui ordonna d'aller le planter au milieu du fleuve. Ceci fait, à l'instar de

la Mer Rouge, le flot retint sa course et l'eau figée se présenta comme un mur, si merveilleusement qu'aucun ruisseau même n'en pouvait couler. Et il en fut ainsi jusqu'à ce que le saint homme ait terminé son office. Dès que celui-ci eut passé le gué à pied sec avec les siens, la masse des eaux revint à son état habituel. De cela, sa renommée immense se répandit, parce que sauf dans les temps premiers, la vertu d'aucun saint n'était apparue de cette manière, afin que nous remarquions qu'il est immense le pouvoir de celui qui a fait des miracles par ses serviteurs avant et après sa venue"

NOTRE Asile des pêcheurs, théâtre d'un miracle. Eh oui! Vous avez bien lu! Non seulement notre commune est très ancienne mais elle a, de plus, connu un remake du miracle de la Mer Rouge (en plus modeste certes)! N'en tirons toutefois pas vanité auprès de

nos voisins et restons humbles. Quoique!...



Intronisation de St Turiau
(Cathédrale de Dol)

ALSS TRELAT TADEN



Seniors :

Petite embellie après la victoire sur Plédéliac (2buts à 0) et les 2 matchs nuls (1but partout) face à Plouer-sur-Rance et Fréhel Plurien.

Ces résultats sont dus entre autres, à l'arrivée de nouveaux éléments venus renforcer le niveau de l'équipe fanion. Pour espérer ce maintien il est impératif de continuer sur la même voie.

Dernière minute : les victoires sur Les Champs Géraux et Hénanbihen 2 permettent d'être classé 10^{ème}.

Loisirs :

Les 2 responsables Norbert et Nicolas sont satisfaits des prestations sportives, le plaisir de jouer avant tout. La 3^{ème} mi-temps est parfaitement gérée par l'ensemble du groupe.

Ecole de football :

Les plus jeunes continuent d'enregistrer de bons résultats dans les différents tournois en salle :

➤ U12U13 finale à Créhen et 1/2 finale à Pleslin.

➤ U10U11 finale consolante à Créhen.

➤ U8U9 Parcours intéressants à Pleslin, Plélan et Créhen.

L'équipe U12U13 coachée par Gérard Domain s'est qualifiée pour la finale interbassin.

Bravo à tous les encadrants pour leur dévouement auprès des jeunes.

L'équipe U14U15 dirigée par Jean Claude et Jessy commence à recueillir le fruit de leur travail malgré un effectif limité.

Le stage de printemps s'est bien déroulé grâce à la parfaite organisation de Georges et Robert qui étaient épaulés par une dizaine d'encadrants.



Les débutants et U10 ont eu 2 jours tandis que les U11 à U15 avaient un jour supplémentaire avec le couchage dans les chalets du camping (ci-dessus à droite : photo du groupe devant les chalets du camping).

Les jeunes ont été ravis de cette initiative.

Christophe et Gérard ont préparé les menus, Isabelle et Jacki ont rempli les assiettes de nos jeunes stars, pour un repas servi dans la salle Neuville.

Prochaines dates à retenir :

> 27 mai Tournoi Vétérans 19h à Trélat.

> 28 mai Tournoi U10U11 et U12U13 10h à Trélat.

> 18 juin Tournoi U6U7 et U8U9 10h30 à Taden.

Les mercredis 1, 8 et 15 juin à partir de 14h sur le terrain de Trélat, après-midis découvertes pour les jeunes nés entre 1999 et 2010, encadrés par des éducateurs de qualité.

Le centre équestre de Saint-Valay en pleine expansion

A l'issue du championnat départemental de poneys qui a eu lieu le 23 Avril, les travaux ont démarré au centre équestre.

Monsieur Moitré a fait recouvrir les pistes de sable blanc de Fontainebleau, c'est un sable de silice que l'on retrouve sur toutes les pistes où ont lieu les concours internationaux.

Pour une plus grande sécurité des cavaliers, les lices seront en PVC.

Le 18 juin aura lieu le dernier concours préparatif au championnat de France de la Motte Beuvron.

Le centre équestre de St Valay y participe depuis plusieurs années et cette année, ce sont 13 chevaux et poneys qui y seront en compétition.



En juillet, des stages de découvertes de l'équitation sont proposés pour tous niveaux, à partir de 6 ans.

Les 29 et 30 avril, de nombreux spectateurs se sont retrouvés dans la carrière couverte pour un magnifique spectacle de la saison culturelle de Dinan communauté intitulé "Terre", théâtre équestre où se mêlent voltige, acrobatie au sol, danse, texte et chant.

LE BOWLING CLUB DE LA RANCE



➤ La finale du Challenge Dinan Bowling en quadrettes les 8 et 9 octobre 2016.

Le Bowling Club de la Rance participe à la vie de la commune en organisant un vide-grenier sur le parking du bowling LE BELEM. Cette manifestation a réuni près de 90 exposants, le 10 mai 2015, nous poussant à récidiver le 8 mai 2016.

Le club est ouvert à toutes et tous, une initiation à la pratique du bowling, au tarif licencié, vous est proposé le mardi de 19h à 21h, et peut-être qu'un jour, vous serez un(e) champion(ne).

Vous êtes les bienvenus...



Le Bowling Club de la Rance TADEN-DINAN, a été créé en 2005, à l'initiative de passionnés locaux. Depuis cette date, le club a connu des hauts et des bas, surtout avec la fermeture temporaire du bowling LE BELEM en 2009.

Mais quelques irréductibles 'bowlers' ont réussi à maintenir son existence, contre vents et marées. La reprise des activités sportives étant acquise, le club s'est restructuré. Les adhésions ont suivi, surtout avec la création de l'Ecole-Club. Au 1^{er} mars 2012, le club comptait 67 adhérents (dont 23 jeunes), et devint le 1^{er} club breton en nombre. A ce jour, 50 adhérents se côtoient sur les pistes du centre Dinan Bowling, le mardi (18h30-21h30) et jeudi soir (19h00-22h00) pour les adultes et le mercredi après-midi pour les jeunes.

L'école-club accueille les jeunes de 7 à 17 ans le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00. Adrien Voline-Lenne-Marneux, Michel Gueyte (animateurs diplômés) et Anthony FABRE (professeur diplômé, champion de France 2009) forment les jeunes à cette discipline, mêlant découverte ludique, activité sportive et entraînement. Les jeunes de l'école-club participent au championnat régional Jeunes, avec souvent des résultats qui font la fierté du Club.

Le dernier championnat régional breton jeune, organisé à Brest le 28 juin 2015 par la ligue régionale, a sacré Julien Mahé champion de Bretagne Cadet. (Julien a été champion de Bretagne et d'inter région minime en 2014). Le 7

décembre 2015, il a remporté le plus grand tournoi international Jeunes d'Europe, à Creil (60), en catégorie Cadet.

Leurs aînés ne sont pas en reste. En 2015, nous avons rapporté 4 titres départementaux et 1 titre de champion régional.

Les féminines sont le maillon faible du club. Seulement 7 dames et 5 jeunes filles de l'Ecole de bowling s'adonnent à ce sport (24%). Malgré cela, Aurore Waroux s'est qualifiée pour la finale nationale de sélection pour la Coupe du Monde 2015 à Douai, et Marie-christine Abaléo est devenue championne départementale Individuelle et Vétérane.

Ce sport ne demande pas de force ni de puissance, seulement de l'adresse, de la précision et du mental.

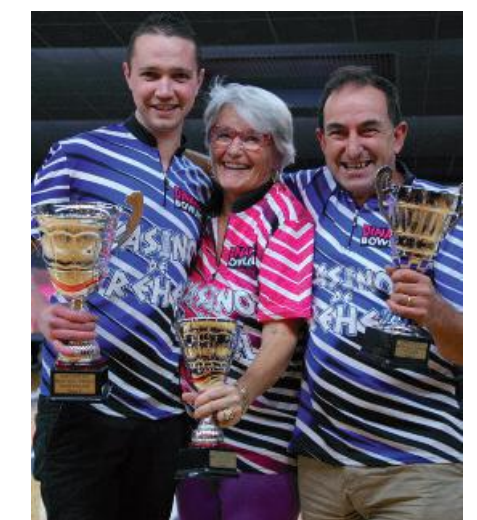
Notre club participe à de nombreux tournois en région Bretagne et en France. Le Bowling Club de la Rance TADEN-DINAN, organise 5 tournois nationaux par an :

➤ Le Challenge Dinan Bowling national 1 en équipe de 4 les 16 et 17 janvier 2016.

➤ Le challenge Dinan Bowling national 2 en équipe de 4 les 13 et 14 février 2016

➤ Un tournoi national en doublettes les 2 et 3 juillet 2016.

➤ Un tournoi national individuel les 27 et 28 août 2016.



Contacts :

Président :
M. GOUSSIN Guillaume
06.09.71.17.04
guillaume.goussin@hotmail.fr

Ecole-club:

M. GUEYTE Michel
06.72.56.50.30
michel.gueyte@gmail.com
Contact : bowl112@ffbsq.org

La vie de nos ÉCOLES

L'École du Moulin

> Inscription des enfants dans les écoles

Pour la rentrée scolaire 2016/2017 :
Inscrivez vos enfants dès maintenant !

Les parents des enfants nés en 2013 ou les nouvelles familles qui emménagent sur la commune sont invités à venir inscrire leurs enfants auprès de la Mairie. Les inscriptions faites au plus tôt permettent d'anticiper au mieux les effectifs de la prochaine rentrée scolaire.

Il faut vous présenter à la Mairie avec :

- ✎ Le livret de famille
- ✎ Le carnet de santé de l'enfant
- ✎ Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés et arrivant d'une autre école

Il est également nécessaire que vous preniez rendez-vous auprès des directeur/directrice des écoles qui vont accueillir vos enfants afin de les rencontrer et visiter les locaux

✎ Mr Joan – Directeur de l'Ecole des Forges au Bourg de Trélat
02.96.85.08.18

✎ Mme Le Polodec – Directrice de l'Ecole du Moulin au Bourg de Taden
02.96.39.49.82

**Vous trouverez les heures d'ouverture de la mairie sur le site de la Mairie de TADEN et pour tous renseignements : Tél : 02 96 87 63 50
mail : contact.mairie@taden.fr**

> Les assistantes maternelles de Taden

Depuis cette année, avec le soutien de M. PERCHER – Adjointe aux Affaires Scolaires – elles se retrouvent pour échanger sur leur métier et mener des actions pour mieux se faire connaître des Tadenais.

La commune recense actuellement 10 assistantes maternelles réparties sur différents secteurs géographiques : le bourg de Taden, la zone des Alleux – Les Gavottes, le bourg de Trélat, Potain et les Landes Basses.

R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) de Dinan Communauté.

A partir du mois de Mai 2016, un partenariat est mis en place avec les bénévoles de la Bibliothèque de Taden. Sur un créneau horaire réservé pour elles, les assistantes maternelles peuvent se rendre dans les locaux de la bibliothèque. C'est un temps privilégié pour approfondir la découverte du livre auprès des enfants dont elles ont la garde.

Elles sont toutes agréées et formées pour accueillir vos "pitchouns" de 3 mois jusqu'à leur scolarisation et après si vous le souhaitez.

Actives et investies dans leur métier, elles participent aux activités ludiques proposées par le

Les assistantes maternelles sont réparties ainsi sur la commune :



SECTEUR GEOGRAPHIQUE	ASSISTANTES MATERNELLES
Bourg de Taden	Sylvie Menier
Zone des Alleux / Les Gavottes Nouveaux lotissements : La Grande Allée, La Prairie	Christine Ledresseur / Claudine Goualan Valérie Deshogues / Mélanie Langlais Véronique Balan / Roseline Allano
Bourg de Trélat	Christiane Gromellon
Potain – entre bourg de Trélat et bourg Taden (Près de la 4 voies Dinan/St Malo)	Ghislaine Millet
Les Landes Basses – route Dinan/Ploubalay	Fabienne Thébault

La liste des assistantes maternelles avec leurs coordonnées est disponible à l'accueil à la mairie ou sur le site de la commune.

N'hésitez pas à vous renseigner et à les contacter !

> Un carnaval réussi



Dans le cadre des T.A.P, les enfants des trois classes de l'Ecole du Moulin ont fêté Carnaval.

Avec l'aide des Atsem et des animateurs de l'Abord'âge, ils ont dans un premier temps confectionné des masques au cours des ateliers. Le Vendredi 5 Février 2016, dernier

jour avant les vacances d'Hiver, les animateurs ont préparé un petit circuit dans la cour de l'école, et les enfants costumés ont pu défiler joyeusement sous l'œil attentif de quelques parents venus les admirer. A noter que les animateurs et les Atsem, ainsi que certains parents, avaient parfaitement

joué le jeu en étant joliment déguisé eux aussi. En fin de séance, les enfants se sont retrouvés dans leur classe respective pour un temps de goûter offert par l'Amicale Laique. Ce temps ludique et convivial a été apprécié de tous et sera très probablement remis au programme l'année prochaine.



> Le Projet " ENERGIE "

Depuis le début de l'année, un travail sur la sensibilisation les enfants à l'énergie et aux économies possibles dans ce domaine est mené auprès des enfants de CE2-CM1 et CM2.

Ce projet est a été conçu par Emily Duthion – salariée de la S.C.I.C. (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Energies Renouvelables – et Hélène Bourdon – Animatrice à la Maison de La Rance. L'objectif de ce projet est d'amener les enfants à : s'interroger sur ce qu'est l'énergie, différencier les énergies fossiles et renouvelables et réfléchir ensemble aux économies d'énergie potentielles dans leur environnement scolaire.

Les élèves des classes concernées se sont donc retrouvés plusieurs fois, en ateliers, avec leurs enseignants, les animatrices de la SCIC et de la Maison de la Rance, pour réfléchir sur ces réalités : qu'est-ce que l'énergie ? Comment la fabriquer ? Qu'est-ce qu'une énergie renouvelable ? etc ... Puis, ils ont réalisés des fiches enquête sur les consommations énergétiques dans l'école. Le Vendredi 17 Juin, une " journée de

l'énergie " est organisée pour faire le bilan de ce travail. Les enfants participeront à un grand jeu animé par la Maison de la Rance pour synthétiser leurs connaissances acquises et faire le bilan.

Cette journée ludique sera clôturée par la remise du plan d'actions, rédigé par les élèves, à la municipalité avec des propositions concrètes sur les économies d'énergies possibles sur les bâtiments scolaires. Une nouvelle évaluation sera faite au cours de l'année scolaire 2016/2017 pour faire le bilan des actions menées et réfléchir aux améliorations éventuelles.

> La fête des écoles

Comme chaque année, les élèves des deux écoles se retrouvent pour fêter la fin de l'année.

Elle aura lieu : Le Samedi 25 Juin 2016 à partir de 14 H. à l'Ecole des Forges au Bourg de Trélat

Avec leur enseignant, les élèves de chaque classe préparent une animation qui est présentée aux parents dans la Maison du Temps Libre. Les traditionnels stands de jeux et buvettes sont répartis dans la cour de l'école et sur la place attenante.

L'équipe des parents de l'Amicale Laique s'investit tout particulièrement pour que cette fête soit avant tout conviviale et familiale. Nous invitons tous les parents, les enfants ainsi que l'ensemble de la population à venir nous y retrouver.

> Des projets multiples

A la demande des enseignantes, les trois classes de l'école maternelle ont été acceptées pour participer au projet " les Arbres m'ont dit " : une animatrice de la Maison de La Rance intervient à trois reprises pour faire découvrir aux enfants l'univers des arbres :

Deux sorties découvertes se font à pied aux alentours de l'école et une troisième sortie se fait en autocar dans un endroit boisé. D'autre part, les classes de M.S et G.S ont assisté à un spectacle de marionnettes fantastiques grâce à l'Association " Théâtre en Rance ". Enfin une intervenante musique de Dinan Communauté est venue pour trois séances musicales pour le plus grand plaisir des enfants. Un projet est en cours pour finaliser un spectacle à l'intention des parents.

L'École des Forges

> Modernisation de nos écoles, un nouveau mode de restauration



Comme nous l'avons expliqué dans notre précédent bulletin municipal, depuis la rentrée, le service de la cantine de l'École des Forges se fait sous forme de self. Cette nouvelle formule étant validée tant par les enfants que par les agents de services, la commission scolaire a travaillé sur le choix d'un équipement adapté. Une étude de devis a été menée auprès de trois entreprises différentes.

La proposition de l'entreprise Kerfroid de Taden a été retenue pour ses particularités techniques et la proximité du service.

L'installation était programmée pendant les vacances de printemps.

La rampe et les différents éléments du self ont été mis en place sans difficultés. L'effet rendu de l'ensemble installé est tout à fait



satisfaisant. Au retour des vacances, les élèves ont découvert ce nouveau mode de restauration avec plaisir.

Désormais, il n'y a pas de service distinct. La classe de CP vient déjeuner à 12 H en sortant des cours. Les 26 élèves sont plus au calme le premier quart d'heure. Puis les enfants se succèdent par groupes de 8 à 10 de la même classe, les enfants entrent dans la salle de restauration sous la surveillance de Jessy Lecuyer. Quand les places se libèrent, Jessy fait rentrer un nouveau groupe et ainsi de suite. Ce système permet une fluidité permanente et les enfants mangent à leur rythme. Moins de bruit, moins de chahut, plus d'autonomie, plus de convivialité, autant d'appréciations positives sur ce nouveau mode de service, qui fait la satisfaction des élèves et du personnel scolaire.



> Sécurisation de l'accès à l'école des Forges.



Depuis de nombreuses années, chaque matin juste avant 9 heures, les parents déposent leurs enfants, en stationnant de manière anarchique, devant l'école.

Cet arrêt, même momentané, gêne l'arrivée et les manœuvres du car scolaire et ne permet pas une descente et un accès serein des élèves vers la cour de l'école.

Cette situation est très difficile à gérer par le personnel accompagnant qui ne peut en même temps, protéger les enfants, organiser le stationnement des voitures et prévoir les manœuvres du car.

Malgré les rappels continus à utiliser le grand parking de la salle MTL, rien n'a pu raisonner les irréductibles.

La responsabilité du Maire et de son Conseil Municipal étant engagée, la municipalité a décidé de réviser totalement et de mettre à l'essai un nouvel itinéraire d'accessibilité à l'école des Forges pour le car scolaire, en passant par la rue du Traversain (rue contournant le grand parking, près du giratoire en bout des vestiaires de football).

L'accès à cette place située entre l'école, la salle Frémur et la salle MTL sera donc interdit à tout véhicule. Le stationnement des parents et des instituteurs sera permis uniquement sur le grand parking de la salle MTL.

L'accès des élèves accompagnés vers l'école se fera par un passage exclusivement piétonnier entre le terrain de football et les vestiaires. L'accès du véhicule de transport des repas de la cantine sera autorisé aux heures des repas par ce même trajet.

Ces essais seront poursuivis jusqu'en Juin 2016 avec d'éventuels ajustements et seront validés par la modification de la clôture du terrain des sports.

Pendant ce temps, seront menées réflexions et études sur l'aménagement de la place, ainsi rendue aux piétons.

LE CUBE " un concept bien carré "

Un bar de nuit à Taden ! Quelle idée ?

Si, au départ, le projet laissait les tadenais dubitatif, ce n'était pas le cas pour Vincent RIVIERE, dinannais d'origine, son fondateur, qui a toujours cru au monde de la nuit et voulu démontrer qu'à Taden ça bouge le week-end. Il lui aura fallu 10 ans de réflexion avant de se lancer. Pas facile de travailler la nuit quand on est chargé de famille.

Bilan : après 4 mois d'existence, le succès est au rendez-vous " je ne cherche même pas à faire de la pub... " précise Vincent. Dès les premières nuits, le bouche à oreille a parfaitement fonctionné et des compagnies de taxis ont proposé leurs services pour acheminer et raccompagner les clients, avec des véhicules à 6 ou 7 places pour réduire le coût. Un joli coup de pub à l'occasion du festival des Jeunes Créateurs de Dinan, puisque c'est toute l'équipe d'NRJ12 emmenée par Dominique DAMIEN, AYEM, MAGLOIRE qui a honoré LE CUBE de sa présence en réservant 25 places... avec fleurs et champagne !

Bien que l'établissement soit interdit aux moins de 18 ans, tout a été mis en œuvre pour responsabiliser les noctambules face aux dangers de l'alcool avec mise à disposition d'éthylotests. Tous les jus de fruits sont pressés maison et vendus moins chers que les boissons alcoolisées pour inciter à leur consommation.



Côté alcool, beaucoup de grandes marques : Don Pérignon, Moët et Chandon, Bénédictine, Lagavulin, etc. Les bouteilles non terminées sont mises de côté pour une prochaine fois bien entendu.

Ici, dans un décor épuré, on vient entre amis pour se détendre, faire des rencontres et oublier ses soucis quotidiens, confortablement calé dans son fauteuil ou son canapé. Bien qu'à l'origine le concept ne prévoie pas de piste, seulement une musique d'ambiance, ce sont les clients qui se mettent à danser d'eux-mêmes et donc vers 2 h on remonte un peu le son à leur demande. Des DJ animeront certaines soirées. Pas de problème de place puisque le local est normalisé pour recevoir 492 personnes. Le pic de fréquentation se situe dans la nuit du samedi au dimanche entre 2h30 et 4h30. Pour votre accueil, l'équipe actuelle est composée de 3 portiers pour la sécurité, de 3 serveurs et d'un vestiaire. Ces effectifs devraient augmenter prochainement.

Cette activité n'est que marginale pour Vincent RIVIERE qui est, entre autres, graffeur professionnel autodidacte. Cette activité lui a permis d'honorer des commandes pour les villes de Rennes, Saint Briec, Lamballe, Dinan, diverses casernes de pompiers, l'EHPAD de

Pleurduit, la Laser Game de St Malo, et aussi d'initier des jeunes au métier du graff dans les écoles de St Samson et de Lanvallay. Vincent est également le patron de l'entreprise PACHA FUNKY CONCEPT spécialisée dans la vente de vêtements design en série limitée sur internet, après avoir tenu la BOUTIQUE 911 de 2002 à 2012 place des Cordeliers.



LE CUBE (en face du magasin LIDL) est ouvert tous les vendredi soir et samedi soir de 22h30 à 5h30 du matin. (Pas d'ouverture les jours fériés en semaine)
Tél : 02 96 87 17 22



METAL REALISATIONS " le savoir fer "



par 10 ans (1994-2004) de compagnonnage au sein des Compagnons du Devoir.

Les Compagnons du Devoir est une des 3 composantes du compagnonnage. Ils sont nés à l'époque des grands chantiers du Moyen Âge, voire bien avant, lorsque s'édifiaient les cathédrales. Ils se déplaçaient de chantier en chantier et leur savoir a fait d'eux des hommes accomplis et considérés de tous.

Fin 2015, une entreprise de métallerie quitte Languenan pour s'implanter à Taden au 558 rue de la Tramontane dans la zone des Alleux entre l'imprimerie Auclerc et le Garage De L'Europe.

La métallerie est une discipline du bâtiment tendant à regrouper les corps de métier qui fabriquent ou posent des ouvrages métalliques pour le bâtiment. Il ne faut pas la confondre avec la métallurgie qui fabrique les métaux. C'est à partir de ces métaux que le métallier va travailler.

Le fondateur gérant de METAL REALISATIONS, Fabrice GOMEZ, a fait ses premières armes dans le métier dès l'âge de 15 ans, par une formation en alternance, dans sa région natale de Perpignan, suivi

A la suite de cette période, six ans supplémentaires comme salarié ont permis à Fabrice GOMEZ d'acquérir de l'expérience supplémentaire pour franchir le cap de la création de sa propre entreprise en 2010. Aujourd'hui il est accompagné d'un CDI et d'un apprenti.

Ici, au moins 95% de ce qui sort de l'atelier est conçu et fabriqué par l'entreprise elle-même. Elle est à l'écoute des architectes, des décorateurs, des designers et bien sûr des particuliers dans les domaines de la métallerie et ferronnerie d'art.

Métal Réalisations travaille l'acier, l'inox, le laiton, qui sont associés au bois et au verre dans les créations. Toutes les réalisations,

dont beaucoup sont des œuvres d'art, sont possibles, ou presque, comme les escaliers, les gardes de corps, les pergolas, les portails sur mesure, les vérandas acier, les cloisons métalliques, les travaux pour monuments historiques, etc.



Plus d'infos sur le site internet :

<http://www.metalrealisations.com/>

Pour contacter Fabrice: 02 96 27 96 32 / 06 14 01 54 35 et metalrealisations@orange.fr



L'auberge de jeunesse de Taden Dinan

Un hébergement dépaysant à deux pas du port de Dinan et de Taden Bourg et largement méconnu

L'Auberge de Jeunesse de Dinan-Taden

Pour y aller vous partez sur la route vers le port de Dinan à partir du rond-point du bourg de Taden. Vous descendez vers la Rance et avant d'arriver au port vous tournez à droite direction la vallée de la Fontaine des eaux et c'est la deuxième maison à gauche.

L'Auberge de jeunesse de Dinan-Taden est ouverte du 25 mars au 20 octobre. Elle fait partie de la fédération des auberges de jeunesse qui comprend une centaine d'établissements en France et elle existe depuis 1961 à l'emplacement d'un moulin.

L'hébergement comprend 70 lits avec des chambres de 1 à 8 lits. Il y en a pour tous les goûts, des chambres pour une personne, pour un couple, pour des familles (4-5 lits) ou pour des groupes (jusqu'à 8 personnes).

Les prix démarrent à 15,40€/par personne dans une chambre de 4 ou 5 lits. 21,10 pour une chambre pour une personne, et 36,40€ pour un couple. Ce ne sont pas des chambres luxueuses mais elles sont adaptées et le lieu est particulièrement bucolique avec des grands arbres notamment un grand marronnier centenaire,



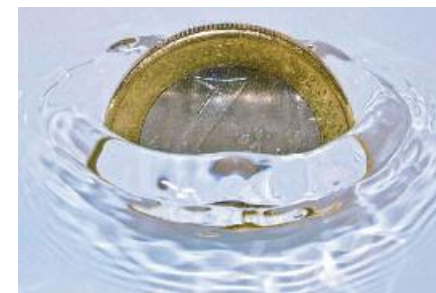
la rivière l'Argental qui coule avec impétuosité et surtout 3 professionnels qui vous accueillent avec le sourire et qui font le maximum pour vous.

Dans cette auberge, vous pouvez vous préparer à manger dans la cuisine commune (petit déjeuner, déjeuner ou dîner). Sinon un petit déjeuner peut vous être servi pour 4,90€ et le dîner n'est possible que si vous êtes en groupe à partir de 9-12 personnes.

Coordonnées : Auberge de jeunesse
Moulin de Méen - Vallée de la Fontaine des eaux - 22100 Dinan - 02 96 39 10 83
Mail : dinan@hifrance.org

La maison de la consommation et de l'environnement

> Comment faire des économies d'eau?



L'eau est très présente sur Terre, mais seulement 1% de cette eau est douce et liquide. Sur cette portion, en plus des besoins primordiaux des écosystèmes naturels, s'ajoute la demande croissante des hommes qui met en danger l'équilibre des milieux aquatiques. Afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et la ressource disponible, les efforts d'économie doivent donc être une préoccupation quotidienne, pour la planète mais aussi pour votre budget !

> Comment réduire sa consommation d'eau ?

Autrefois presque gratuite, l'eau constitue aujourd'hui un véritable poste de dépenses dans le budget des consommateurs. Il est pourtant possible d'économiser jusqu'à 30% de sa consommation quotidienne, si l'on respecte trois règles simples :

1 - Traquer les fuites

Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50 € par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72 € par mois ! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite !

2 - Adopter les bons réflexes

Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire baisser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents, le savonnage... ;
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

3 - S'équiper en matériel hydro-économe

Il peut être intéressant d'équiper la maison

d'appareils hydro-économes, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer. En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

- La douchette à débit limité (de 15 à 40 €) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45 € d'économies par an) ;
- Les éco-plaquettes (de 10 à 30 €) pour le réservoir des W.-C., second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24 € d'économies par an) ;
- Le mousseur pour mitigeur (de 5 à 10 €) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9 € par an).

Pour plus d'infos : www.rennesecodo.org

> L'indemnité kilométrique vélo (IKV) devient applicable



L'indemnité kilométrique vélo pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique, est fixée à 0,25 euros par kilomètre parcouru. Cette indemnité, applicable pour le moment uniquement aux salariés du secteur privé, peut être prise en charge de façon facultative par l'employeur.

Ses modalités d'application doivent faire l'objet :

- soit d'un accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives dans l'entreprise,
- soit d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe.

La prise en charge par l'employeur peut être cumulée avec le remboursement des abonnements transports entre le domicile du salarié et son lieu de travail, à condition que ce ne soit pas pour effectuer la même partie du trajet, précise le décret. Le dispositif n'est pas encore applicable aux salariés du secteur public, tant que le décret spécifique



d'application n'est pas paru au Journal officiel.

Pour l'employeur, cette participation à l'indemnité vélo est exonérée de cotisations sociales, dans la limite de 200 € par an et par salarié, et sur la base des kilomètres parcourus par les salariés pour se rendre à leur travail. Pour le salarié, l'indemnité kilométrique est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond annuel de 200 €.

> Des poules urbaines pour réduire ses déchets !



La ferme de la Clotière (Thorigné-Fouillard) vous propose d'accueillir des poules. Le principe est d'avoir deux poules chez soi pour réduire ses déchets et avoir des œufs ! Depuis mars 2016, cette action s'est inscrite dans l'opération "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" - portée par Rennes Métropole - avec le soutien de la Fédération Ile et Vilaine Nature Environnement (IVINE), dont la ferme fait partie.

La ferme animation de la Clotière est une association - loi 1901 - créée en 2005, qui a pour objet de valoriser les activités issues des traditions agricoles et de développer la sensibilisation et la préservation de la nature et de l'environnement.

Créée en 2013, "les poules urbaines" visent à faciliter l'accès aux poules - aux personnes habitant en ville et souhaitant se familiariser avec ces gallinacées - en vue de réduire leurs déchets et de recréer du lien avec la nature et les animaux.

Objectif 2016 :

- trouver 40 foyers souhaitant accueillir deux poules, sur toute la Métropole rennaise
- étudier la faisabilité de poulaillers collectifs et municipaux à travers deux poulaillers pilotes.

Pour plus d'informations : ferme-animation.e-monsite.com

> Bientôt l'interdiction des pesticides pour les particuliers : Qu'est-ce qu'on attend pour passer au naturel ?

A partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne pourront ni détenir, ni utiliser de pesticides chimiques de jardin. Ces produits, qui ont un impact négatif sur votre santé et sur l'environnement, devront donc être bannis des armoires des jardiniers amateurs. Préparez-vous dès maintenant à jardiner au naturel ! Voici quelques règles de bases à connaître :

- L'aménagement de votre jardin : réduisez au maximum les espaces minéraux comme les cours gravillonnées. Cela fera moins d'espace à désherber.
- La couverture du sol : pour éviter que les herbes poussent et pour garder l'humidité, couvrez les sols avec des paillis organiques, des plantes couvre-sol ou des engrais verts.
- L'entretien de la fertilité du sol : apportez régulièrement du compost, source d'humus ou des paillis organiques. Cela

développera l'activité des vers de terre et des micro-organismes.

- La rotation des cultures : pensez à faire tourner ! Au potager, ne cultivez pas les mêmes types de plantes au même endroit chaque année. Les ravageurs et les maladies sont souvent communs aux plantes de même famille. La rotation évite la transmission.
- L'installation des plantes adaptées : les plantes rustiques, adaptées au climat et à la région, seront moins sensibles que des plantes exotiques. Préférez également des variétés de plantes potagères moins sensibles aux maladies.
- Un environnement favorable à la biodiversité : installez des haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes.... Autant d'éléments qui vous permettront d'avoir un écosystème équilibré.



Plus d'informations et livrets pratiques sur le jardinage au naturel sur : www.jardinaunaturel.org
Maison de la consommation et de l'environnement :
48 boulevard Magenta - 35000 Rennes - 02.99.30.35.50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Protection de l'eau : arrêté interdisant les traitements à proximité de l'eau



Réglementation relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la protection de l'eau

NE TRAITEZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire.

L'article L353-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende. Arrêtés préfectoraux bretons - février 2008 Arrêté inter-ministériel 12 septembre 2006 - et mayennais décembre 2007

Avec les beaux jours, les adventices (pissenlit, séneçon, ...) se développent rapidement dans les rues et les jardins. Ne soyez pas tentés d'utiliser des produits désherbants pour les éliminer.

Jardinez au naturel !

Toutes les infos sur le site www.coeur.asso.fr avec 9 tutos différents à télécharger :

- 1- La pelouse
- 2- Terrasses, allées, cours,
- 3- Arbustes, haies, rosiers, vergers et fleurs
- 4- Au potager
- 5- Les paillis
- 6- Produits et traitements bio
- 7- Faites confiance aux auxiliaires du jardin
- 8- Le compostage et la récupération des déchets verts
- 9- Les plantes invasives

Gestion de l'Eau - Pôle Eau, Agriculture et Biodiversité
COEUR Emeraude : Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance et de la Côte d'Emeraude
4, allée du Château - 22100 LEHON - 06.09.15.38.10 - www.coeur.asso.fr

Eau : tous concernés, tous acteurs !

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance Frémur baie de Beausais a été approuvé il y a déjà 2 ans. Nos concitoyens méconnaissent encore ce document-cadre dans le domaine de la gestion de l'eau. Pourtant, certaines règles et dispositions peuvent les concerner directement. La Commission Locale de l'Eau s'est donc fixé comme objectif de mieux faire connaître le SAGE et son contenu aux habitants et aux professionnels du périmètre des bassins versants de la Rance, du Frémur et de la baie de Beausais.

Journée mondiale des zones humides
2 février 2016

Les zones humides pour notre avenir
Modes de vie durables



Le SAGE Rance Frémur baie de Beausais (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a été approuvé le 9 décembre 2013. Prenons cinq minutes pour comprendre ce dont il s'agit car nous sommes tous concernés.

> La CLE, le SAGE, késako ?

La CLE est une forme de parlement de l'eau. Elle regroupe environ 60 représentants (élus, associations, agriculteurs, services de l'Etat). Elle est présidée par M. Dominique Ramard, Maire de Saint-Juvat et Vice-président de Dinan Communauté. La CLE s'inscrit dans la recherche du bon état écologique des milieux non seulement sur le plan naturel mais aussi pour soutenir l'image de qualité du territoire et de ses produits.

Elle a élaboré un programme pour atteindre une bonne qualité de l'eau et un bon état des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Rance, du Frémur et de la baie de Beausais. Ce programme s'appelle le SAGE, il a une portée réglementaire et concerne tout le monde : les décideurs publics, les citoyens, les professionnels...

> Des règles particulières pour répondre à des enjeux particuliers

Le SAGE comporte un règlement qui s'applique à tous sur l'ensemble du territoire. Il faut connaître ses 6 règles car leur non-respect peut exposer les contrevenants à une sanction. Ces règles fortes se justifient par l'écart constaté entre l'objectif de bon état des milieux aquatiques et l'état dégradé de ces mêmes milieux.

Ainsi, sur le tout le territoire, concernant les milieux aquatiques :

- La destruction de zones humides est interdite
- La création de nouveau plan d'eau est interdite
- L'accès libre du bétail aux cours d'eau est interdit

Sur les communes littorales, concernant l'assainissement non collectif :

- Les rejets directs en milieux hydrauliques superficiels (fossés, cours d'eau, drainage, busage) pour les nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) sont interdits

Concernant le carénage :

- Le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées sont interdits
- Les rejets directs dans les milieux aquatiques des effluents souillés des chantiers navals sont interdits

Certaines règles comportent des cas dérogatoires spécifiques. Pour les connaître, il faut se reporter au règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beausais consultable sur le site internet de la CLE :

www.sagerancefremur.com - rubrique : Le SAGE / Le SAGE RFBB en vigueur

> Et la qualité de l'eau, ça s'améliore ?

La mobilisation de tous les acteurs a permis de sensibles améliorations ces dernières années. Il nous faut tous poursuivre afin de préserver le milieu naturel dans l'intérêt du maintien et du développement des activités économiques ou de loisirs sur notre commune.

La CLE publie chaque année un tableau de bord qui présente les résultats de la qualité de l'eau mais aussi quelques-unes des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire.

Retrouvez toutes les informations du tableau de bord sur le site internet de la CLE : www.sagerancefremur.com rubrique : Publications - SAGE/Alors ? le tableau de bord de la CLE



Le programme d'action *milieux aquatiques : agir ensemble* pour des rivières en bon état

La commune de TADEN est située à l'amont, sur " la tête " du bassin versant Frémur Baie de Beausais. Ce dernier voit circuler 3 cours d'eau : le Floubalay et le Drouet, qui se jettent en baie de Beausais et le Frémur à l'est qui fournit de l'eau potable.

Depuis plusieurs décennies, la qualité chimique de l'eau a beaucoup occupé les débats (pesticides, nitrates...). De nets progrès ont été faits mais on mesure aujourd'hui l'enjeu d'un **bon état physique du cours d'eau pour des rivières de qualité**, pour nous et pour les autres espèces évoluant dans les milieux aquatiques.

L'homme a de tout temps utilisé le cours d'eau (moulins, lavoirs, abreuvement du bétail...) et apprécié les paysages qu'il façonne. Les rivières sont aussi le support d'une biodiversité importante (poissons, faune et flore variés) mais fragile. Elle dépend directement de la capacité du milieu à l'accueillir et à permettre sa circulation (continuité écologique).

Avec l'intervention de l'homme, l' " **hydro-morphologie** " des rivières du bassin versant est fortement dégradée. L'état actuel des rivières est relié à des pratiques anciennes dont certaines menacent encore : déviation, élargissement, curage, installation d'obstacles dans le lit (buses, barrages), dessouchage d'arbres en bordure, suppression des zones tampons de fonds de vallées, imperméabilisation des sols, abreuvements sauvages, ...

Un diagnostic a permis **d'identifier les problèmes** et de **proposer un ensemble de solutions pour y remédier**. Ensemble, nous pouvons donner un coup de pouce aux rivières pour retrouver un " bon état



Le Frémur à La Raudais : Projet de remise du cours d'eau dans son lit originel.

écologique " des milieux aquatiques imposé par l'Europe à l'horizon 2021 et 2027 !

C'est le but du **programme de travaux** piloté par la Communauté de Communes Côtes d'Emeraude pour le compte des autres collectivités concernées (CC Rance Frémur, Plancoët Plélan et Dinan Communauté). Avec les soutiens financiers de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et des Départements 22 et 35, des **actions gratuites** seront proposées dès 2016 aux riverains et agriculteurs concernés, comme par exemple :

➤ Gestion du bétail en bordure du cours d'eau : aménagement de passerelles sur la rivière, fournitures de pompes de prairie (cf page 41).

➤ Recréation d'un gabarit adapté au débit du cours d'eau à l'aide de blocs ou morceaux de bois judicieusement posés dans le lit, comme à la Ville au Comte.

➤ Remise du cours d'eau dans le fond de sa vallée.

➤ Amélioration de la continuité écologique (suppression d'obstacles).

Calendrier :

Mars à juin 2016 : Rencontre avec les riverains et agriculteurs concernés potentiellement par des travaux en 2016, autorisations de travaux auprès des riverains et des administrations, enquêtes publiques

Septembre -Octobre 2016 : Travaux

En 2017-2018 : Continuité du programme de travaux sur le Drouet, le Floubalay et l'aval du Frémur.

Si vous êtes intéressés ou que vous rencontrez des problèmes avec le cours d'eau, n'hésitez pas à contacter : Mme DEBROISE, chargée de mission Milieux Aquatiques, au : 02 23 15 13 15 ou par mail : r.debroise@cote-emeraude.fr



Le Frémur à la Ville au Comte.



Le Frémur à La Raudais : Projet de remise du cours d'eau dans son lit originel.

Vous avez dit **CYANOBACTÉRIES** ?



> Que sont les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries (appelées aussi cyanophycées ou algues bleues) sont des micro-organismes photosynthétiques. Elles contiennent des pigments qui leur donnent une coloration généralement bleue-verte. Ces micro-organismes se retrouvent sur tous les continents et jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des milieux aquatiques.

Les cyanobactéries se développent naturellement dans les eaux douces superficielles, stagnantes, peu profondes et riches en nutriments mais peuvent proliférer de façon soudaine, lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables.

En quantités abondantes, elles peuvent alors former des fleurs d'eau, écumes ou mousses, pouvant s'étendre sur la totalité d'un plan d'eau ou s'accumuler près des berges, à l'abri du vent.



Depuis plusieurs années, de fortes proliférations de cyanobactéries sont observées sur des cours d'eau et plans d'eau de la région, généralement de juin à novembre.

> Quels sont les risques pour la santé ?

Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent provoquer des troubles de santé chez l'homme et chez certains animaux, en fonction des concentrations et des conditions d'exposition.

Les principaux symptômes

- digestifs: douleurs abdominales, nausées, vomissements...
- neurologiques: maux de tête, étourdissements...
- cutanés: démangeaisons, irritations...

Attention aux enfants!



Les enfants sont particulièrement exposés lors des activités de baignade : en jouant ou se baignant souvent dans les zones d'accumulation préférentielle des cyanobactéries, au bord de l'eau, ils sont davantage susceptibles d'ingérer accidentellement de l'eau contaminée. Leur peau est aussi plus fragile.

> Quelles mesures de prévention et de sécurité adopter ?

- Éviter tout contact direct avec l'eau dans les zones de prolifération de cyanobactéries et éloigner les enfants.
- Prendre une douche soignée après une immersion accidentelle ou la pratique de loisirs nautiques.
- Éviter de consommer des poissons pêchés dans des plans d'eau concernés par des proliférations de cyanobactéries.
- Signaler toute mortalité d'animaux sauvages.
- Éviter d'y laisser boire ou se baigner votre animal domestique, consulter un vétérinaire en cas de comportement inhabituel.



> Que faire en cas de troubles de la santé ?

Si vous développez des symptômes anormaux après une baignade ou des activités nautiques, les signaler sans tarder à la mairie, consultez votre médecin ou contactez les services d'urgence (112).

La maison de la Rance : Agenda

PLANTES QUI SE MANGENT ET QUI GUÉRISSENT

En pleine nature, nous vous proposons un parcours sensoriel à la rencontre des plantes à usage gastronomique, médicinal...

Jeudi 7 avril, mercredi 6 juillet, mardi 12 juillet, 19 juillet, 26 juillet, 2 et 9 août. 14h30 à 17h

DEVENEZ PALÉONTOLOGUE D'UN APRÈS-MIDI

Plongez dans la mer disparue des Faluns, vieille de 15 millions d'années.

Lundi 4 avril, vendredi 15 Juillet, vendredi 5 août, jeudi 20 octobre. 14h30 à 17h

ALGUES ET PLANTES COMESTIBLES DU BORD DE MER

Véritable jardin, le littoral regorge de plantes sauvages à croquer et à préserver.

Vendredi 8 avril, jeudi 7, 21 juillet et 4 août. 14h à 16h30

FABRICATION DE JOUETS BUISSONNIERS

Avec un peu d'habileté et de patience, redécouvrez et fabriquez les jouets de nos campagnes.

Mardi 5 avril et vendredi 19 août. 14h30 à 17h DÉCOUVERTE DE L'ARCHIPEL DES EBIHENS - SAINT JACUT DE LA MER

Le temps d'une marée, observation des oiseaux et initiation à la pêche à pied.

Mardi 5 avril, 5 juillet, mercredi 20 juillet et 3 août. 10h à 16h30

RALLYE NATURE, DÉCOUVERTE PAS À PAS

Un parcours pédestre et des épreuves amusantes pour en apprendre un peu plus sur la nature. Récompenses aux meilleurs.

Lundi 11 avril 14h30 à 17h

LA GÉOLOGIE POUR LES DÉBUTANTS !

Au travers d'expériences et de jeux, comprendre de façon ludique la géologie.

Mardi 12 avril 14h30 à 17h

DÉCLIC PHOTOS NATURE, BALADE À PIEDS

Voir et prendre en photos la nature, du paysage à la macro (initiation aux techniques de bases).

Vendredi 8 avril (après-midi), mercredi 13 avril (matin), Jeudi 7 juillet (matin), lundi 18 juillet (après-midi), Mardi 3, jeudi 11, 18 et 22 août (matin) Matin : 9h30 à 12h - Après-midi : 14h30 à 17h

DÉCLIC PHOTOS NATURE, BALADE EN BATEAU

Par une approche en bateau, capturez des instants de nature ! (initiation aux techniques de base).

Vendredi 19 février, lundi 11 avril, Vendredi 22 et 29 juillet, Mercredi 17 et 24 août. 10h à 17h

SUR LA VOIE DES CHALANDS DE RANCE

Embarquez pour découvrir l'histoire du fleuve et vivez le passage des écluses...

Jeudi 7 et 14 avril, jeudi 7, mardi 19, lundi 25, jeudi 28 juillet, lundi 1^{er}, jeudi 4, lundi 8, jeudi 11, jeudi 18, vendredi 19, lundi 22 et lundi 29 août. 14h à 17h

DU PORT DE DINAN VERS LA RANCE MARITIME

Naviguez et découvrez la vie du fleuve entre histoires et nature.

Mercredi 13 avril, Lundi 18 juillet et mardi 16 et 30 août. 14h à 17h

LA RANCE AU CRÉPUSCULE

A la fois en bateau et à pied, voir, écouter, sentir la nature à la tombée de la nuit.

Jeudi 7 et 14 avril, jeudi 7, mercredi 19 et 27 juillet, jeudi 4, jeudi 11 et 18 août. Les horaires seront donnés à l'inscription.

OBSERVATION DES OISEAUX

Avec jumelles en bandoulière et longue-vue, partez à la rencontre des oiseaux des bords de Rance.

Lundi 6 et mardi 12 avril (matin), mercredi 20 juillet et 27 juillet (après-midi), mercredi 3 et mardi 30 août (après-midi) - Matin : 9h30 à 12h - Après-midi 14h30 à 17h

ANCIENNES CARRIÈRES DES FALUNS

Découvrez le retour de la nature dans ces espaces, après des siècles d'exploitation par l'homme.

Vendredi 8 juillet 14h30 à 17h

PETITES BÊTES D'EAU

En cette saison où les insectes foisonnent, venez observer leurs manières de vivre.

Lundi 11 juillet 14h30 à 17h

LES ANIMAUX À LA TRACE

Au cours d'une balade, recherchez les indices laissés par les animaux.

Lundi 18 juillet, jeudi 27 octobre 14h30 à 17h

VIEILLE RIVIÈRE ET VIEUX CAILLOUX

Dans un écrin de verdure, explorez un site naturel où les cailloux ont façonné la nature.

Vendredi 22 juillet 14h30 à 17h

MYSTÈRES NOCTURNES DE LA FORÊT

Les secrets de la forêt à la lueur des lampes torches, en marchant à pas de loup...

Jeudi 21 juillet, 28 juillet et mardi 9 août. 21h30 à minuit

SECRETS DE CAILLOUX

De manière ludique et dans la peau d'un détective, suivez la piste de la formation des cailloux.

Lundi 25 juillet 14h30 à 17h

LA VIE DANS LA FORÊT

Partez à la découverte de la forêt, apprenez à reconnaître les traces et indices d'animaux.

Lundi 15 février, mercredi 6 et 12 avril 14h30 à 17h

EXPÉRIENCES AU NATUREL

Apprenez à faire de la couleur sans peinture. Créez un arc-en-ciel ou une tornade dans une bouteille : trois expériences parmi tant d'autres, à découvrir en famille.

Vendredi 29 juillet 14h30 à 17h

VOYAGE D'UN GRAIN DE SABLE

Du très grand au plus petit : histoire fantastique d'un grain de sable.

Lundi 1^{er} août 14h30 à 17h

PIEDS NUS DANS LA VASE !

Découvrez des habitants de la vasière : coques, palourdes, et les surprenants vers marins. Pêche aux couteaux et dégustation de salicorne. Balade sensorielle idéale en famille !

Lundi 25 juillet et vendredi 5 août 14h à 16h30

UN MÉANDRE SURPRENANT !

A quelques pas du port de Dinan, immersion dans l'histoire et la biodiversité du marais de la Vieille Rivière ; un des sites remarquables de la Rance.

Vendredi 15 avril. Vendredi 12 août. 14h30 à 17h

LA RANCE ET SES FALAISES

En posant votre regard sur ses paysages, comprenez l'histoire géologique de l'estuaire de la Rance.

Lundi 8 août 14h30 à 17h

PRÉPARATIFS AVANT L'HIVER : SECRETS DE NATURE

Les arbres se déshabillent, les animaux enfilent leurs fourrures d'hiver, d'autres font leurs provisions... Qui a donné le signal ?

Lundi 24 octobre 14h30 à 17h

TARIFS :

Sorties Nature pédestre
Demi-journée : **6,50€** adulte,
2,50€ enfant 6 à 12 ans,
Gratuit moins de 6 ans
Journée : **11,50€** adulte,
4,50€ enfants 6 à 12 ans,
Gratuit moins de 6 ans
Sorties Nature en Bateau Motorisé
Déconseillé aux moins de 8 ans.
Demi-journée : **12€** adulte,
10€ enfant jusqu'à 12 ans
Journée : **22€** adulte,
20€ enfant jusqu'à 12 ans

Règlement sur place
Inscription obligatoire au **02 96 87 00 40**

En cas de mauvaises conditions météorologiques, une activité de remplacement en intérieur sera proposée.

Les *lisseurs* de maison

Dans le cadre des découvertes des différentes communes du Pays de Dinan, la **commission Histoire et Patrimoine du Conseil de Développement organise des visites mensuelles gratuites avec le groupe des " Lisseurs de Maisons "**, les dimanches après-midi à partir de 14h30, les visites sont commentées par M. Yves CASTEL.

Ces visites ont pour objectif de répondre à la curiosité des habitants sur le patrimoine qui les entoure en leur donnant des clés élémentaires de lecture. Il s'agit donc de les " mettre en appétit de savoir ".

COMMISSION HISTOIRE ET PATRIMOINE et ASSAMIRA
CALENDRIER DES VISITES DES " LISSEURS DE MAISON " 2016
Voir, Etudier, Dater et Comprendre la construction de nos maisons

DATE	LIEU	
22 mai	Lanvallay(Landeboulou et Saint Piat)	14h30 – Départ devant l'église (avec Yves Castel - 02.96.39.27.06) Les visites sont gratuites.
19 juin	Plorec sur Arguenon	
2 octobre	Saint Judoce	
16 octobre	Caulnes	
30 octobre	Plélan le Petit	

5 rue Gambetta - 2ème étage - 22100 DINAN - Tél.: 02 96 85 50 28 / Fax.: 02 96 87 41 97 - accueil@dinan.fr
www.conseildeveloppementdinan.fr

Pourquoi rénover ?



Maîtriser vos dépenses d'énergie passe aussi par une diminution des besoins de chauffage de votre logement et par l'utilisation d'équipements performants.

Pour améliorer l'efficacité énergétique de votre logement, la réalisation de travaux plus ou moins importants s'avère souvent nécessaire : isolation du toit, des murs, des planchers, des fenêtres, amélioration du système de chauffage....

Cette démarche vous apportera un **triple bénéfice** : un logement confortable, des factures d'énergie maîtrisées, une augmentation de sa valeur patrimoniale. En outre, les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement planétaire se verront limitées.

> Aides financières et principales évolutions pour l'année 2016

Pour vous accompagner dans votre effort d'investissement des **aides financières** existent : le crédit d'impôt pour la

transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, les aides des fournisseurs d'énergie, les aides ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)...

La nouvelle loi de finances 2016 a prolongé les aides financières et a apporté des **modifications** quant aux **critères techniques d'éligibilité**. Par ailleurs, le bénéfice du crédit d'impôt est conditionné à une **visite du logement** préalablement à l'établissement du devis par l'entreprise " reconnu garant de l'environnement " (RGE) réalisant les travaux d'installations et de pose.

**PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
DE 13H30 À 17H30**

0805 203 205
NUMERO VERT Appel gratuit depuis un poste fixe

Info Energie du Pays de Dinan.

Les communes, les communautés de communes et le Pays de Dinan ont souhaité offrir un service de conseil en énergie à tous leurs habitants : l'Espace Info Energie.

Avec le soutien de l'ADEME et le Conseil Régional, cet espace est ouvert depuis mai 2012. Il est situé, 5 rue Gambetta à Dinan à côté du centre social et de la CAF. Ce service

> Les Espaces Info Energie

Pour **être accompagné gratuitement** dans votre projet et son financement, vous pouvez contacter l'**espace Info Energie** du Pays de Dinan. La conseillère vous indiquera les aides à votre disposition. Elle pourra également analyser vos devis qui devront répondre aux modifications de la loi de finances 2016.

La conseillère info énergie, Nathalie Morel, peut vous recevoir avec ou sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 au 5, rue Gambetta à Dinan. Vous pouvez également la contacter au 0 805 203 205 (numéro vert et gratuit depuis un poste fixe) ou par mail.

infoenergie@pays-de-dinan.org

apporte des conseils gratuits, neutres et objectifs auprès des particuliers, des associations et des entreprises.

> Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?

Soyez accompagné, pour transformer votre projet énergétique en acte concret avec tous les outils en main, avec solution technique et accompagnement financier.

Dépistage du cancer du col de l'utérus : Après 45 ans, le frottis ce n'est surtout pas fini

ENTRE
25 ET
65 ANS

CONTRE
LE CANCER DU
COL DE L'UTÉRUS
UN FROTTIS
TOUS LES 3 ANS



CHIFFRES-CLÉS ET ENJEUX DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS¹

Chaque année des lésions pré-cancéreuses ou cancéreuses sont identifiées chez plus de 31 000 femmes.²

3000 nouveaux cas de cancer dépistés chaque année en France.
1100 décès chaque année.

Il existe deux armes efficaces pour lutter contre ce cancer : la vaccination, recommandée dès 11 ans³ et le dépistage par frottis pour les femmes, vaccinées ou non, de 25 à 65 ans.

40% DES FEMMES NE FONT PAS DE FROTTIS RÉGULIÈREMENT

Selon les résultats d'une étude réalisée par l'Institut national du cancer, **40%** des françaises concernées n'ont pas fait de frottis ces quatre dernières années⁴. Plusieurs facteurs ont été identifiés :

- Les femmes n'ayant pas de suivi médical régulier : **91%** des femmes qui n'ont pas consulté de médecin généraliste et **58%** des femmes qui n'ont pas consulté de gynécologue n'ont pas réalisé de frottis.
- L'âge : après 55 ans, une femme sur deux ne fait pas de frottis, contre une femme sur trois avant cet âge.

La situation sociale : **49%** des femmes bénéficiaires de la CMU-C ne font pas de frottis régulièrement. 61 % des femmes résidant dans des lieux considérés comme les plus défavorisés ne font pas non plus de frottis.

Les femmes souffrant d'affection longue durée : **59%** des femmes diabétiques, **44%** des femmes séropositives, et plus largement celles souffrant de pathologies chroniques ne font pas de frottis régulièrement.

Notes

1- Binder-Foucard F, Belot A., et al., Estimation nationale de l'incidence et de la mortalité par cancer en France entre 1980 et 2012, Partie 1 – Tumeurs solides, Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire, 2013, 122 p.

2- État des lieux et recommandations pour le dépistage du cancer du col de l'utérus en France, Paris : Haute Autorité de Santé, 2010, 235p.

3- Calendrier vaccinal : 2013 : <http://www.sante.gouv.fr/calendrier-vaccinal.html>

4- Analyse des données de l'Échantillon Généraliste des Bénéficiaires (EGB) de l'Assurance maladie, annexe 4 du rapport de l'étude médico-économique relative à la généralisation du dépistage du cancer du col de l'utérus.

LE FROTTIS, POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

Le frottis permet de repérer d'éventuelles lésions au niveau du col de l'utérus et de les soigner avant qu'elles ne se transforment en cancer. Si un cancer est détecté, ce sera le plus souvent à un stade précoce. Les soins seront plus légers et permettront davantage de préserver la fertilité.

Le cancer du col de l'utérus est principalement provoqué par un virus, le papillomavirus humain (HPV), qui se transmet généralement lors de rapports sexuels. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement.

Les deux premiers frottis doivent être réalisés à un an d'intervalle. Ensuite, le frottis doit être fait tous les 3 ans jusqu'à 65 ans, même en l'absence de rapports sexuels ou après la ménopause.

Les jeunes femmes vaccinées contre les papillomavirus (HPV) sont aussi concernées par ce dépistage.

Le frottis est
recommandé tous
les 3 ans, à toutes
les femmes entre
25 ans et 65 ans.



À QUI ET OÙ M'ADRESSER ?

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès :

- d'un gynécologue ;
- d'un médecin généraliste ;
- d'une sage-femme (pendant mais aussi en dehors du suivi de grossesse) ;
- d'un centre de santé ou centre mutualiste ;
- d'un centre de planification familiale ;
- d'un laboratoire d'analyses (sur prescription d'un médecin) ;
- d'un hôpital.

Le prélèvement est analysé en quelques jours.

L'examen se fait
en position allongée.
Il ne prend que quelques
minutes et n'est pas
douloureux, même si une
légère gêne peut être
ressentie. Si vous préférez
que l'examen soit fait par
une femme, n'hésitez pas
à le demander.

UN EXAMEN REMBOURSÉ

Le coût comprend le prix de la consultation et 15,40 euros pour la lecture du frottis. Il est pris en charge dans les conditions habituelles par votre caisse d'Assurance maladie (70%). Le reste est remboursé par votre complémentaire santé (mutuelle, assurance santé...).

Le frottis peut être réalisé sans avance de frais dans les centres de santé, centres mutualistes ou de planification familiale.

GRATUITÉ
DE
L'EXAMEN

Si vous bénéficiez de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire), la prise en charge est à 100%, sans aucune avance de frais.

Cancer colorectal : un geste simple qui peut vous sauver la vie !

VOUS AVEZ
ENTRE
50 ET 74 ANS

LE DÉPISTAGE
DU CANCER
COLORECTAL
TOUS LES 2 ANS,
C'EST
IMPORTANT



Le test de dépistage est recommandé, tous les 2 ans, aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans. Il permet de repérer une lésion avant qu'elle n'évolue en cancer, ou un cancer le plus souvent à un stade précoce.



POURQUOI CE DÉPISTAGE EST IMPORTANT ?

Le cancer colorectal, aussi appelé cancer de l'intestin, est la deuxième cause de décès par cancer en France. Il se développe lentement à l'intérieur du côlon et du rectum, le plus souvent à partir de petites lésions dénommées polypes. Si ce cancer est rare avant 50 ans, sa fréquence augmente ensuite rapidement.

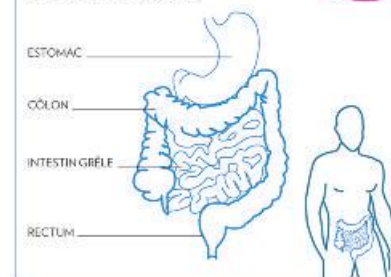
LE TEST DE DÉPISTAGE

Le test de dépistage, proposé aux personnes de 50 à 74 ans, réduit la mortalité par cancer colorectal. Il permet de détecter des polypes et des cancers à un stade très précoce, et d'augmenter les chances de guérison.

En cas d'antécédents personnels ou familiaux de certaines maladies touchant le côlon ou le rectum, votre médecin vous proposera d'autres modalités de dépistage.

DÉTECTÉ TÔT,
UN CANCER
COLORECTAL
SE GUÉRIT DANS
9 CAS SUR 10

Où se situe le côlon ?



EN PRATIQUE, COMMENT ÇA SE PASSE ?

UN NOUVEAU TEST, SIMPLE ET RAPIDE, À RÉALISER CHEZ SOI

En grossissant, certains polypes saignent. Le dépistage consiste à repérer, dans les selles, des traces de sang qui ne sont pas visibles à l'œil nu.

- Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer ce test chez votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation.
- Votre médecin déterminera, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous expliquera comment l'utiliser et vous le remettra. Il vous informera de l'intérêt et des limites de ce dépistage, et des examens éventuels en cas de test positif.
- Ce test, simple et rapide, est à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique des échantillons de vos selles grâce à un bâtonnet à replacer dans un tube hermétique.
- Vous l'envoyez pour analyse dans l'enveloppe T fournie avec le test.
- Les résultats vous sont adressés ainsi qu'à votre médecin traitant.

LA PRISE EN CHARGE

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 %, sans avance de frais de votre part.

La consultation chez votre médecin traitant est prise en charge dans les conditions habituelles par votre régime d'assurance maladie, de même que la coloscopie en cas de test positif.

ET APRÈS LE TEST ?

DANS 96 % DES CAS, LE TEST EST NÉGATIF

Cela signifie qu'aucun saignement n'a été détecté. Mais certains polypes ou cancers ne sont pas identifiés par le test s'ils ne saignent pas à ce moment-là.

Il est donc très important :

- de refaire le test tous les 2 ans ;
- de surveiller les signes d'alerte entre deux dépistages : si des troubles digestifs apparaissent (modification soudaine du transit intestinal, présence de sang dans les selles...), consultez votre médecin traitant.

SI LE TEST EST POSITIF (DANS 4 % DES CAS)

Cela ne signifie pas que vous avez un cancer, mais que du sang a été détecté dans vos selles. Pour en identifier l'origine, votre médecin vous adressera à un gastro-entérologue afin de réaliser une coloscopie*. Effectuée sous anesthésie, cet examen permet de déceler la présence éventuelle de polypes et de les retirer avant qu'ils ne se transforment en cancer. Si un polype a déjà évolué en cancer, plus on le détecte tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

* Dans plus de la moitié des cas, la coloscopie ne révèle aucune anomalie. Elle détecte un polype dans 30% à 40% des cas, et un cancer dans 10% des cas. Elle peut entraîner des complications dont les formes graves restent rares (3 cas pour 1 000).

Pour en savoir plus sur la coloscopie : e-cancer.fr ou 0 810 810 821 (prix d'un appel local).



DÉTECTÉ TÔT,
UN CANCER
COLORECTAL SE
GUÉRIT DANS
9 CAS
SUR 10

Pour en savoir plus
sur le dépistage
du cancer colorectal
ou sur les autres dépistages,
parlez-en avec votre médecin
ou connectez-vous sur

e-cancer.fr

ou appelez le
0810 810 821
(prix d'un appel local)

Je pense à mettre à jour ma **carte Vitale** !

> Tous les ans

Grâce à ce réflexe, vous actualisez vos droits de façon régulière à l'assurance maladie, vous gardez une prise en charge efficace et rapide de vos dépenses de santé. Vous pouvez le faire quand vous voulez.

Un conseil : mettez à jour votre carte tous les ans à la même période (à la rentrée ou à la date indiquée sur votre carte par exemple).

> Dès que ma situation change

La carte Vitale, c'est également une mise à jour à chaque changement dans votre situation personnelle et familiale (état civil, droit à la CMUC ou à l'ACS, maternité, retraite, prise en charge

d'une affection de longue durée...). Vous pourrez mettre à jour votre carte après avoir transmis les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie.

Bon à savoir : vous bénéficiez de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ? Pour ne pas avancer les frais chez le médecin, mettez vite à jour votre carte Vitale.

> Comment ?

Près de chez vous : dans les pharmacies, les accueils de la CPAM et certains établissements de santé. C'est très simple à réaliser et ça ne vous prendra qu'une minute.



Plus d'infos sur www.ameli.fr

L'alcool du lendemain



L'alcool au volant, premier facteur d'accidentologie sur les routes du département depuis plusieurs années, ne s'améliore pas. Il est impliqué dans 1 accident mortel sur 3.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les risques routiers liés à l'alcool vont devenir plus importants et une méconnaissance de la durée d'élimination de l'alcool dans le sang est régulièrement constatée parmi les usagers verbalisés ou jugés.

Certains conducteurs pensent, à tort, qu'après avoir dormi suite à une soirée festive, qui s'est terminée tard dans la nuit, leur taux d'alcoolémie est redevenu "normal" le lendemain en fin de matinée.

Or l'élimination de l'alcool se fait de manière lente et prendre un café ou boire beaucoup d'eau ne sert à rien.

Un verre d'alcool servi dans un débit de boisson, équivaut à environ 0,25 grammes d'alcool par litre de sang (0,25g/l). Deux verres suffisent pour atteindre le seuil maximal autorisé de 0,50 g/l pour conduire un véhicule.

Lorsque l'alcool est consommé dans un cadre privé, un seul verre peut suffire pour approcher, voire atteindre le taux de 0,50g/l.

Une personne en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15g/l par heure. Il faut entre 3 et 5 heures pour éliminer deux verres d'alcool pris dans un bar. Après avoir consommé plusieurs verres, un conducteur devra donc attendre plusieurs heures avant de reprendre le volant.

Ainsi, pour un taux de 1,5g/l, correspondant à 6 verres consommés dans un bar, une personne, se couchant à 3 h du matin, ne pourra reconduire son véhicule au mieux que 10 heures après, soit à 13 heures.

L'élimination complète des 1,5g/l d'alcool n'interviendra qu'à 18 heures.

Avant de reprendre la route, vérifiez votre taux d'alcoolémie en utilisant le simulateur sur l'application de la sécurité routière APPSR téléchargeable sur le site

<http://www.securite-routiere-22.fr/>.



STEREDENN, Accueil pour les victimes de violence

L'Espace Femmes, une des activités de l'association STEREDENN, continue à remplir ses missions d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement des femmes du Pays de Dinan.

Lieu ouvert à toutes et à tous, situé dans l'Espace STEREDENN à Dinan, l'Espace Femmes propose des activités visant à réduire l'isolement et à favoriser l'accès à l'autonomie des personnes accueillies. Des

ateliers (informatique, Internet, sophrologie, ...) sont organisés dans un cadre de mixité sociale et intergénérationnelle.

Il apporte une réponse de proximité pour :

- les victimes de violences au sein du couple,
- les victimes de violences sexuelles et leurs proches.



Ces violences concernent toutes les couches de la population du Pays de Dinan et l'Espace Femmes travaille en partenariat avec les services de gendarmerie, la justice, les services sociaux, le secteur médical, ...

Si vous êtes confrontée à la violence, ne restez pas seule. Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES
02.96.85.60.02 (ligne directe)
Contact: Annie OLLAGNIER
annie.espacefemmes@steredenn.org
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES
02.96.85.30.84 (ligne directe)
Contact: Christiana BAPTISTE
christiana.espacefemmes@steredenn.org
Les jeudis de 10h00 à 12h00 - Les vendredis de 14h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)

ACCUEIL L.G.B.T
(Lesbiennes, Gays, Bissexuel-le-s, Transsexuel-le-s et leurs proches)
02.96.85.60.02 (ligne directe)

Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes
02 96 85 60 01 (standard).
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Espace Steredenn
1 route de Dinard - 22100 DINAN

ACTIVITÉS DU MOIS DE JUIN - ATELIERS (SUR INSCRIPTION ET ADHÉSION)

Sophrologie	les mardis 7 - 21	14h00 à 15h00
Sophrologie	les jeudis 2 - 16 - 23 - 30	10h30 à 11h45
Café Tricot	les jeudis 2 - 9 - 16 - 23 - 30	14h00 à 16h30
Yoga	Gpe 1 le vendredi 24	10h15 à 11h30
	Gpe 2 le mardi 21	10h15 à 11h30



CINÉ DÉBAT JEUDI 23 JUIN À 14H00

Thème :
La condition humaine
Témoignages

HUMAN est un entrelacs de visages et de nature, une immersion au plus profond de l'être humain.

À travers les témoignages remplis d'amour, de bonheur, mais aussi d'inégalités, de haine et de violence, *HUMAN* nous confronte à l'Autre et nous renvoie à notre propre vie. De la plus petite histoire du quotidien, jusqu'aux récits de vie les plus incroyables, ces rencontres poignantes et d'une sincérité rare, mettent en lumière ce que nous sommes, notre part la plus sombre

Projection du documentaire de Yann Arthus-Bertrand

Et échange avec le public

mais aussi ce que nous avons de plus beau et de plus universel. La Terre, notre Terre, est sublimée au travers d'images aériennes inédites accompagnées de musique tel un opéra, qui témoignent de la beauté du monde et nous offrent des instants de respiration et d'introspection.

HUMAN est une oeuvre engagée qui nous permet d'embrasser la condition humaine et de réfléchir au sens même de notre existence.

**ENTRÉE
LIBRE ET
GRATUITE**

ESPACE FEMMES DU PAYS DE DINAN
Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 Dinan - 02.96.85.60.01

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie

> Vous avez une difficulté et vous souhaitez faire respecter vos droits ?

La CLCV
est là pour vous aider !

Association des consommateurs du
pays de Dinan/ CLCV :

Centre social 5 bis rue Gambetta -
22100 DINAN

Courriel : dinan@clcv.org



Permanences sur RDV : Les lundis de 09h à 12h et
les jeudis de 14h à 17h - 07.85.75.19.42

Sans RDV : les jeudis de 17h à 18h30 Maison des associations Bld Aubert à Dinan

ASAD : Association Service et Aide à Domicile

Vous recherchez une personne pour vous aider à votre domicile dans vos tâches quotidiennes ? Notre association, qui intervient sur votre commune depuis 1969, met son expérience à votre disposition.

Des prestations sur mesure pour tous !

Nos compétences :

Nos professionnels, par leur formation et leur expérience, assurent un service de qualité, pour :

- Aides au quotidien : ménage, repassage, vitres, courses,...
- Aides humaines : repas, transports accompagnés, garde de nuit,...
- Soins à domicile : aide à la toilette,...
- Garde d'enfants: ponctuelle ou régulière, accompagnement aux activités, sortie d'école,...
- Portage de repas en liaison chaude,

➤ Travaux de jardinage : tonte, taille de haies, débroussaillage, entretien extérieur,...

➤ Travaux de bricolage,

➤ Téléalarme,

Nos spécificités :

- Intervention 24h /24, tous les jours dimanche et jours fériés compris.
- Evaluation gratuite de vos besoins par des professionnels.
- Devis gratuit.
- Accompagnement dans vos démarches administratives.
- Réactivité et disponibilité.



RÉDUCTION
50%
CRÉDIT D'IMPÔT

Nous contacter :

Mme Angéline THEBAULT

Adresse : 14 rue de la Bise

22100 TADEN

Téléphone : 02.96.84.44.88

Mail : ccebroons@wanadoo.fr

Site internet : asadmenerance.com

Présidente : Mme AMICE A.

Secrétaire : Mme GREPPAUDO G.

Vice-Président : M. LETIRAN J.P.

Trésorier : M. ROUXEL S.

Pôle Emploi, les nouveaux horaires d'ouverture



Depuis le 25 janvier 2016, Pôle emploi a modifié ses modalités d'accueil en agence :

Horaires d'accueil sans rendez-vous

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30

Horaires de réception sur rendez-vous

Lundi, mardi, mercredi : 12h30 - 16h30

Vendredi : 12h30- 15h30

À compter du 7 mars 2016, le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.fr.

En cas de difficulté, il peut bénéficier d'une aide en ligne et d'une assistance téléphonique. Il peut également être aidé en agence par les conseillers, afin de s'inscrire sur les bornes internet qui sont mises à disposition.

Dans un délai de 2 à 4 semaines suite à son inscription, le demandeur d'emploi sera reçu en entretien afin qu'un conseiller examine sa situation professionnelle et lui propose un accompagnement adapté à ses besoins.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE AGENCE

	MATIN		APRÈS-MIDI	
Lundi	08h30-12h30	Accès libre	12H30-16h30	Sur rendez-vous
Mardi	08h30-12h30	Accès libre	12H30-16h30	Sur rendez-vous
Mercredi	08h30-12h30	Accès libre	12H30-16h30	Sur rendez-vous
Jeudi	08h30-12h30	Accès libre		Fermé au public
Vendredi	08h30-12h30	Accès libre	12H30-15h30	Sur rendez-vous

La Marine recrute



La Marine nationale
recrute et forme
3500 personnes

-de 16 à 29 ans

-tous niveaux scolaires

Renseignez vous au CIRFA

4 boulevard Charner

Saint Brieuc

02.96.01.58.08

le CIRFA assure des permanences à
Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen, Guingamp,
Paimpol, Lannion



LA MARINE RECRUTE
ETREMARIN.FR



En 2015, près de 80 jeunes costarmoricains ont rejoint la Marine pour des premiers contrats de 1 à 10 ans.

Pour l'année 2016 la Marine Nationale va recruter et former près de 3500 personnes de 16 à 29 ans.

Ces jeunes seront recrutés avec des niveaux de formation de la troisième à Bac+5.

Trois déchèteries à votre service



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries	Jours d'ouverture	Horaires des déchèteries
Déchèterie de Quévert Les Landes Fleuries Rue Auguste Pavie Quévert Tél. 02 96 87 51 37	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	8h45 / 12h30 14h00 / 17h45
Déchèterie de Saint Hélien Conillé Tél. 02 96 88 23 22	Lundi Mardi Vendredi Samedi	
Déchèterie d'Évran ZA - d'Évran Tél. 02 96 27 46 35	Lundi	14h / 17h45
	Mercredi	8h45 / 12h30
	Jeudi Vendredi Samedi	8h45 / 12h30 14h00 / 17h45

Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Informations complémentaires : Mairie de Taden au 02 96 87 63 50 - Dinan Communauté au 02 96 87 14 14

Rappel des modalités d'obtention de badges déchèteries et de mise à jour

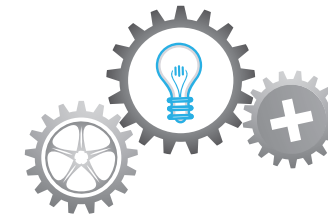
Voici quelques éléments qui vous aideront à transmettre au mieux l'information quant aux badges d'accès aux déchèteries en cette nouvelle année :



- Nouveaux arrivants : la demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile (< 3 mois)
- Nombre de passages autorisés : 16/an (année civile)
- au 1^{er} janvier : le badge est crédité automatiquement de 16 passages sans démarches particulières.
- le badge permet l'accès aux trois déchèteries communautaires.



Pour tout renseignement, contacter les ambassadrices du tri à Dinan Communauté : 02 96 87 20 10



FICHE Pratique

Gardez bien le truc pour cet été.



Répulsif, un truc ... joli en plus...et qui sent bon...

Il n'y a pas de raison ... il faut essayer !

➤ Et si on vous disait qu'il existe un moyen tout simple de se débarrasser naturellement des mouches et des moustiques, sans produits chimiques et surtout sans se ruiner ?

➤ Voici une astuce peu connue, qui marche à tous les coups et en l'espace de quelques minutes seulement !

➤ Avec la chaleur et l'humidité, les mouches nous envahissent et les moustiques nous attaquent par nuées, nous infligeant de douloureuses piqûres. Mais on ne va pas se laisser faire : un citron, une quinzaine de clous de girofle et une petite coupelle suffisent à mettre fin à tous vos tourments !

➤ Comment faire :

1. Prenez un citron vert, coupez-le en deux.(ça marche aussi avec une orange...)
2. Plantez-y quelques clous de girofle, et placez le tout au centre de la maison.

➤ Et c'est tout ! L'odeur de ces deux plantes combinées (agrumes et clou de girofle) est un répulsif naturel, incroyablement efficace contre les petits insectes ailés !

➤ Placez un demi-citron dans chaque pièce, et vous n'aurez plus aucun souci.

➤ Si la pulpe devient un peu marron-brun, c'est normal : c'est justement que ça marche.

➤ Il faut juste penser à remplacer les citrons au bout de 2 à 3 semaines.

➤ Pour le coup, cela sent plutôt bon, par contre les mouches et les moustiques n'apprécient pas du tout. En fait, ils détestent tellement cette odeur qu'ils quittent instantanément les lieux.

➤ Voilà qui devrait vous permettre de retrouver des nuits tranquilles !

➤ A garder en archive afin de mettre en application pour la saison 2016



Aluminium ménager !

➤ Dans la cuisine :

- Refaire du sucre en poudre : enveloppez-le dans de l'aluminium et placez-le dans le four préchauffé à 150°. Au bout de 5 min, il sera de nouveau en poudre !!!

➤ Un four propre plus longtemps :

- Pour éviter les coulures garnissez la grille inférieure d'aluminium, jamais sur les parois chauffantes.

Évitez d'envelopper les aliments acides ou salés tels que le citron, la sauce tomate ou les conserves au vinaigre.

Un contact prolongé entraîne des trous dans l'aluminium et peut même provoquer un transfert vers la nourriture qui en dénature le goût et peut nuire à la santé.

➤ Entretenir l'argenterie :

- Garnissez un plat d'aluminium, remplissez-le d'eau froide et ajoutez 2 cuillerées à café de sel. Laissez tremper votre argenterie dans cette solution pendant 5 min, rincez, essuyez.

➤ Nettoyer des bijoux :

- Tapissez un bol d'aluminium, remplissez-le d'eau chaude et ajoutez une cuillerée à café de lessive en poudre. Placez les bijoux dans la solution et laissez tremper 5 min. Rincez soigneusement et laissez sécher à l'air.

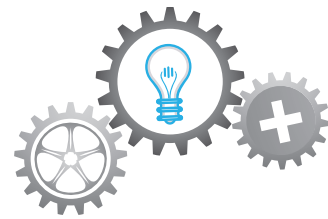
➤ Dans la lingerie :

- Accélérez le processus de repassage en plaçant un morceau d'aluminium sous le molleton de la planche. L'aluminium réfléchit la chaleur et les tissus se défroissent plus rapidement.



➤ Au jardin :

- Démarrez vos boutures dans un récipient couvert d'une couche d'aluminium. Pratiquez quelques trous dans l'alu et insérez-y les boutures. Autre avantage, l'alu ralentit l'évaporation, vous aurez moins souvent besoin d'ajouter de l'eau.



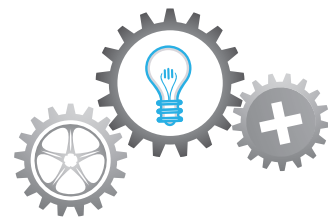
FICHE Astuces utiles

Un **arrosoir** économique Des **poivrons** farcis

➤ Créer un arrosage rapide et économique en perçant des trous dans le bouchon d'une bouteille recyclée.



➤ Utilisez un grand moule à muffins de cuisson pour les poivrons farcis au four (ou tomates). Il aidera à garder la position verticale du légume.



FICHE Recette

Gâteau aux **pommes**. La recette de **Martine B.**

➤ Coût de la recette :

€ € €

➤ Niveau de difficulté :

👍 👍 👍

➤ Temps de préparation :

🕒 25 min

➤ Temps de cuisson :

🕒 40 min



➤ Ingrédients

Pour 6 personnes :

- 6 pommes moyennes
- 6 cuillères à café de confiture
- 2 œufs
- 100g de farine
- 80g de sucre semoule
- 1 pincée de sel
- 20cl de lait
- 1 paquet de sucre vanillé
- 1 paquet de levure chimique
- 1 cuillère à soupe de sucre glace

➤ Préparation :

- 1-Creusez les pommes pour les évider, pelez-les.
- 2-Disposez-les dans un plat beurré.
- 3-Emplissez l'intérieur de chaque pomme avec une cuillère de confiture.
- 4-Mélangez tous les autres ingrédients excepté le sucre glace.
- 5-Versez la préparation entre les pommes.
- 6-Faites cuire à four moyen 180° thermostat 5/6 pendant 40min.
- 7-Saupoudrez de sucre glace à la sortie du four. Servez dans le plat de cuisson.

Bon appétit !!!



La **commission de communication** a le plaisir de vous présenter la 48^e édition du bulletin municipal et tient à remercier les annonceurs qui lui permettent de vous proposer un document toujours de qualité.

Bar du Manoir
Face au Manoir - 02 96 87 08 70

Bureau Vallée
Le discount est dans notre nature
CAP RANCE - 02 30 96 15 60

AGENCE Olivier GUILLO
ASSURANCES - BANQUE
Gestion de patrimoine
ZC de TADEN - 02 96 39 25 25
agence.guillo@axa.fr

KERBATY
MAISONS INDIVIDUELLES - EXTENSIONS
www.kerbaty.com
02.96.87.11.97
contact@kerbaty.com

CEDEO
ENVIE D'UNE NOUVELLE SALLE DE BAINS ?



Des spécialistes à votre service

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Z.A. des Alleux 22100 DINAN
TADEN - 02 96 39 38 55

Votre publicité ICI
dans le bulletin de Novembre 2016

Contact : 02 96 85 80 88

> UN LOGO pour Taden !



À lire en page 18 !